



**HAL**  
open science

## Désert, Eglise, île sainte. Lérins et la sanctification des îles monastiques, de l'Antiquité au Moyen Age

Rosa Maria Dessì, Michel Lauwers

### ► To cite this version:

Rosa Maria Dessì, Michel Lauwers. Désert, Eglise, île sainte. Lérins et la sanctification des îles monastiques, de l'Antiquité au Moyen Age. Y. Codou, M. Lauwers. Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Age, Turnhout, Brepols, p.213-259, 2009. halshs-00275579

**HAL Id: halshs-00275579**

**<https://shs.hal.science/halshs-00275579>**

Submitted on 17 Nov 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DÉSERT, ÉGLISE, ÎLE SAINTE.  
LÉRINS ET LA SANCTIFICATION DES ÎLES MONASTIQUES  
DE L'ANTIQUITÉ À LA FIN DU MOYEN ÂGE\*

ROSA MARIA DESSÌ et MICHEL LAUWERS  
[CEPAM, UMR 6130, Université de Nice-Sophia Antipolis/CNRS]

En 417, quelques années après l'installation des premiers ascètes sur l'île de *Lerina*, Rutilius Namatianus, haut fonctionnaire gaulois, relate dans un long poème son itinéraire maritime entre Rome et la Gaule. Ce récit de voyage est pour lui l'occasion d'exalter la grandeur de l'Empire et son attachement à Rome, alors que la cité a été prise par les troupes d'Alaric quelques années plus tôt. Rutilius n'évoque pas *Lerina* : son ouvrage s'interrompt avant l'évocation des rivages de la Gaule. Mais le parcours dont il parle est jalonné d'îles, notamment « Capraria, île repoussante, toute remplie de ces hommes qui fuient la lumière » et qui « veulent vivre seuls, sans témoins » ; « [leurs] cellules sont remplies de blattes qui fuient la lumière ». Le voyageur a aussi rencontré « Gorgon, entre la côte de Pise et celle de Cyrnos », « rocher » où « s'est misérablement enseveli, vivant, un de nos concitoyens », écrit Rutilius, « car naguère il était des nôtres, ce jeune homme issu d'ancêtres de haut rang [...] que les Furies ont poussé à abandonner les hommes et la terre ». Le voyageur s'indigne de ce qu'un aristocrate puisse « s'entretenir dans la saleté », « se tourmenter » volontairement et « vivre, exilé, dans une cachette honteuse »<sup>1</sup>. Ces propos, qui s'inscrivent dans un mouvement de réaction païenne et de polémique contre les chrétiens, dénotent une forte hostilité à l'égard des fidèles du Christ en quête de perfection qui abandonnaient la cité et ses règles pour vivre hors du monde<sup>2</sup>. Ils sont également symptomatiques de la manière

---

\* Cette étude a été conçue comme un ensemble dont les différents éléments nous paraissent s'éclairer mutuellement. M. Lauwers est l'auteur de la première et de la troisième parties, R. M. Dessì de la seconde partie.

1. Rutilius Namatianus, *De reditu suo / Sur son retour*, v. 517-526, éd. et trad. J. VESSERAU et F. PRÉCHAC, Paris, 1933, p. 27.
2. Sur le voyage de Rutilius Namatianus et la polémique anti-chrétienne, voir J. SOLER, *Écritures du voyage. Héritages et inventions dans la littérature latine tardive*, Paris, 2005, p. 255-305 (chap. « Le *De reditu suo* de Rutilius Namatianus : l'affirmation publique d'une identité romaine, à l'occasion du voyage »), en particulier p. 284-285, à propos des juifs et des moines, « figures du sauvage » sous la plume de Rutilius ; S. RATTI, « Rutilius Namatianus, Aelius Aristide et les chrétiens », dans *Antiquité tardive*, 14, 2006, p. 235-244 ; S. POZZATO, « *Consilium Romam paene redire fuit* : il nostos di Claudio Rutilio Namaziano », dans *Quaderni di storia religiosa*, 13 (*Religioni per via*), 2006, p. 59-80, soulignant, p. 75, que la condamnation de Rutilius porte moins sur la foi chrétienne que sur les dimensions

dont un Romain (ou Gallo-Romain) pouvait envisager l'insularité : assimilée à un « rocher », « repoussante », parce que stérile et sans points d'eau, fréquentée par les brigands et les pirates, l'île était notamment, dans la culture antique, un lieu d'exil et de relégation. Une *poena insularis* condamnait d'ailleurs les criminels, en particulier les ennemis de l'empereur et les parricides, à la *relegatio ad insulam* ou à la *deportatio in insulam*<sup>3</sup>. L'exil perpétuel sur un îlot ou un rocher perdu, au milieu de la mer, équivalait à une condamnation à mort. Tel paraît bien être le sentiment de Rutilius lorsqu'il évoque ce jeune aristocrate chrétien « exilé » sur le « rocher » de Gorgon.

La première retraite insulaire d'un ascète attestée dans les documents, celle de Martin, expulsé de la cité de Milan vers 358-359, sur l'île de Gallinara, près de la côte ligure, semble du reste avoir été liée à une relégation<sup>4</sup>. Quoi qu'il en soit du premier ermite insulaire, des chrétiens se mirent, entre la fin du IV<sup>e</sup> et le début du V<sup>e</sup> siècle, à convertir les îles stériles et hostiles en lieux d'asile et de salut. Dans plusieurs de ses lettres, Jérôme (mort en 420) fait l'éloge des parfaits qui se sont séparés de leur patrie et de leur famille pour se retirer « sur une île », laquelle ne peut être, à ses yeux, que « dangereuse aux navires et entourée d'une mer bruyante ». Mais la retraite « parmi d'âpres écueils » et « des rochers dénudés », dans un « isolement effrayant » – on retrouve ici tous les *topoi* antiques de l'insularité –, faisait de l'ermitage « un nouveau colon du Paradis ». C'est que l'île représentait une sorte de « désert absolu »<sup>5</sup>. Comme l'a dit Jacques Le Goff, l'île

---

« anti-sociales » qu'elle paraît impliquer : le mode de vie monastique subvertit le modèle du *civis* vertueux et menace, en conséquence, l'ensemble du tissu social. À propos du programme politique de Rutilius : H. S. SIVAN, « Rutilius Namatianus, Constantius III and the return to Gaul in light of new evidence », dans *Medieval Studies*, 48, 1986, p. 522-532.

3. Il y a certes, dans la culture antique, une mythologie des îles « fortunées » (depuis Hésiode) ou « idéales » (depuis l'Atlantide de Platon), et l'insularité ne fut pas seulement envisagée de manière négative. Cf. S. VILATTE, *L'Insularité dans la pensée grecque*, Paris, 1991 ; F. BORCA, *Terra mari cincta. Insularità e cultura romana*, Rome, 2000 ; F. LÄTSCH, *Insularität und Gesellschaft in der Antike. Untersuchungen zur Auswirkung der Insellage auf die Gesellschaftsentwicklung*, Stuttgart, 2005. Cependant, dans la société païenne de l'Antiquité tardive, la retraite d'un homme de noble naissance, riche et bien marié, sur une île démunie ne pouvait être que « honteuse ». Et comme nous allons le voir, ce sont les images négatives de l'île que les chrétiens se sont appropriées et ont retournées, pour faire des îles des lieux de salut.
4. Persécuté par Auxence, chef du parti arien à Milan, Martin avait, en effet, été expulsé de la cité et s'était alors exilé (ou avait été exilé ?) sur l'île de Gallinara, au sud-ouest de Gênes, en compagnie d'un prêtre : Sulpice Sévère, *Vita Martini* 6, 4-7, éd. J. FONTAINE, p. 266-267. Cf. J. GUYON, « Frères des îles et de la côte. Le dossier littéraire des premiers établissements monastiques sur le littoral provençal et ligure », dans M. PASQUALINI, P. ARNAUD et C. VARALDO (dir.), *Des îles côte à côte. Histoire du peuplement des îles de l'Antiquité au Moyen Âge (Provence, Alpes-Maritimes, Ligurie, Toscane)*. Actes de la table ronde de Bordighera, 12-13 décembre 1997 = *Bulletin archéologique de Provence*, supplément 1, 2003, p. 39-44, ici p. 40.
5. Ep. 3, 4 (en 375), éd. J. LABOURT, I, CUF, Paris, 1949, p. 13-14 (d'où sont extraites les citations) ; Ep. 60, 10 (en 396), éd. J. LABOURT, III, CUF, Paris, 1953, p. 97-98 ; Ep. 118, 5 (en 407), éd. J. LABOURT, VI, CUF, Paris, 1958, p. 95. Dans les années 360, Jérôme s'était fixé à Rome auprès du pape Damase, après trois ans de formation dans le désert de Chalcis ; il y propagea l'idéal ascétique dans les milieux

fut, dans l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, l'une des principales figures occidentales du désert<sup>6</sup> : un lieu étranger au monde, servant de terrain d'entraînement aux renonçants qui souhaitaient s'adonner à l'ascèse et entrer en communion avec Dieu.

L'installation des ascètes sur les îles transformait ces endroits en « asiles », en « lieux tranquilles » et en « ports », ainsi que le dit Ambroise (mort en 397) lorsqu'il loue la mer, ses îles et ses habitants, en décrivant le style de vie (continence, sobriété, piété) et l'activité liturgique (psalmodie, chant, hymne) de ces derniers :

« Vais-je énumérer les îles, dont [la mer] se pare souvent comme des bijoux ? C'est là que ceux qui renoncent aux attraits de l'intempérance séculière choisissent, dans leur ferme propos de continence, de se dérober aux regards du monde et d'éviter les vicissitudes incertaines de cette vie. Ainsi la mer offre un asile à la tempérance, un terrain d'exercice à la continence, une retraite où l'on garde son sérieux, un lieu tranquille à l'abri du siècle, un port où l'on demeure en sécurité, une chance de rester sobre malgré ce monde. Pour ces hommes croyants et religieux, en outre, la mer est un stimulant de piété : quand ils psalmodient, leur chant s'unit au bruit des vagues qui déferlent doucement, et les îles, tout en se berçant du chant tranquille des flots, retentissent des hymnes des saints. »<sup>7</sup>

Les travaux de Jacques Biarne, Jean Guyon, Barbara Mazzei et Francesca Severini, pour n'en citer que quelques-uns parmi les plus récents, nous ont fait connaître ces nombreuses îles d'ermites et d'ascètes de la Méditerranée occidentale, évoquées par quelques textes et parfois repérables par des traces archéologiques<sup>8</sup>. *Lerina*, qui allait devenir plus tard Saint-Honorat de Lérins, est l'une de ces îles, où s'établirent entre 400 et 410 des religieux, sans doute menés par

---

de l'aristocratie sénatoriale. De Bethléem où il s'installe en 385 et dirige deux monastères, il ne cesse d'exercer son influence sur le monde latin.

6. J. LE GOFF, « Le désert-forêt dans l'Occident médiéval », dans *Traverses*, 19, 1980, p. 22-33, repris dans IDEM, *L'Imaginaire médiéval*, Paris, 1985, p. 59-75.
7. *Quid enumerem insulas, quas uelut monilia plerumque praetexit, in quibus ii qui se abdicant intemperantiae saecularis illecebris, fido continentiae proposito eligunt mundo latere et uitae huius declinare dubios anfractus? Mare est ergo secretum temperantiae, exercitium continentiae, grauitatis secessus, portus securitatis, tranquillitas saeculi, mundi huius sobrietas, tum fidelibus uiris atque deuotissimum deuotionis, ut cum undarum leniter adluentium sono certent cantis psallentium, plaudant insulae tranquillo fluctuum choro, hymnis sanctorum personent* (Ambroise, *Hexameron* III, 5, 23, dans *PL* 14, 123).
8. J. BIARNE, « Le monachisme dans les îles de la Méditerranée nord-occidentale », dans *Rivista di Archeologia cristiana*, 76, 2000, p. 351-374 ; B. MAZZEI et F. SEVERINI, « Il fenomeno monastico nelle isole minori del Mar Tirreno dal IV al IX secolo. Fonti letterarie ed evidenze archeologiche », dans *Ibidem*, p. 621-650 ; J. GUYON, « Frères des îles », cit. n. 4. Sur les aspects archéologiques, voir aussi plusieurs contributions du volume *Des îles côte à côte*, cit. n. 4, notamment celle de Ph. PERGOLA, B. MAZZEI et F. SEVERINI, « L'implantation chrétienne dans les îles mineures des archipels toscan et ligure (Antiquité tardive et haut Moyen Âge) », p. 193-204, ainsi que M. PASQUALINI, « Les îles du littoral provençal de Marseille à Cannes. Recherches sur le peuplement de la Protohistoire au Moyen Âge », dans M. FIXOT (dir.), *Paul-Albert Février, de l'Antiquité au Moyen Âge*. Actes du colloque de Fréjus, 7 et 8 avril 2001, Aix-en-Provence, 2004, p. 111-145.

Honorat et Caprais. Plus que la permanence, du reste incertaine, d'une occupation religieuse de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, la grande particularité distinguant cette île des autres sites monastiques insulaires est la lente élaboration, par les Lériniens, d'un *discours structuré* portant sur le *lieu propre* que représentait *cette* île d'ascètes.

Dans la première partie de notre étude, nous essayons de suivre, comme nous y invite Conrad Leyser<sup>9</sup>, l'élaboration de ce discours, entre le v<sup>e</sup> et le début du vii<sup>e</sup> siècle, qui impose l'image d'une île sanctifiée; nous nous efforçons également de saisir l'impact d'un tel discours dans le haut Moyen Âge. Dans la seconde partie de l'étude, nous élargissons (et tentons d'objectiver) le champ d'investigation en proposant une analyse sémantique relative au terme *insula* dans la littérature latine de l'Antiquité tardive et du Moyen Âge. Ainsi que nous le verrons, la sémantique nous a menés à l'exégèse, comme c'est du reste souvent le cas dans la culture chrétienne. Nous nous interrogeons enfin, dans une troisième partie, sur le renouvellement du discours lérinien sur l'île, à partir de la restauration du monastère au xi<sup>e</sup> siècle et jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle, lorsque Lérins est appelée « île sacrée ».

## I. LÉRINS, ÎLE SAINTE ?

### *Eucher, le désert et l'exaltation du « locus » lérinien*

Le discours affirmant la singularité de Lérins naît en 428 sous la plume d'Eucher. Celui-ci, installé sur l'île de *Lero* (ou *Lerus*), l'actuelle Sainte-Marguerite, où il menait une vie d'ascèse et d'étude en compagnie de son épouse Galla, tout en entretenant d'étroites relations, notamment épistolaires, avec les religieux de *Lerina* (ou *Lerinus*), compose alors un traité « Sur l'éloge du désert » (*De laude eremi*)<sup>10</sup>, adressé à Hilaire, compagnon d'Honorat, qui avait autrefois choisi de « pénétrer jusque dans les lieux reculés de la grande mer », avant de suivre son maître à Arles (lorsque ce dernier y fut élu évêque, en 427), pour revenir enfin au « désert », c'est-à-dire à *Lerina*, poussé « par l'amour du désert »<sup>11</sup>. Telle est, dès

9. C. LEYSER, « *This Sainted Isle: Panegyric, Nostalgia, and the Invention of Lerinian Monasticism* », dans W. E. KLINGSHIRN, M. VESSEY (éd.), *The Limits of Ancient Christianity. Essays on Late Antique Thought and Culture in honor of R.A. Markus*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1999, p. 188-206. Les textes évoqués dans cette première partie sont commentés par A. DE VOGUÉ, *Histoire littéraire du mouvement monastique dans l'Antiquité*, I<sup>re</sup> partie (*Le Monachisme latin*), t. 7 (*L'essor de la littérature lérinienne et les écrits contemporains, 410-500*), Paris, 2003.

10. Sur ce texte, cf. S. PRICOCO, *L'isola dei santi. Il cenobio di Lerino e le origini del monachesimo gallico*, Rome, 1978, p. 129-186; A. DE VOGUÉ, *Histoire littéraire du mouvement monastique dans l'Antiquité*, t. 7, Paris, 2003, p. 79-101.

11. *Magno tu quidem animo egressus dudum de domo tua et de cognatione tua usque in mare magnum recedentia penetraueras, maiore tamen uirtute eremus e te repetita est. [...] nunc uero [...] ad familiare secretum eremi te amor rettulit* (Eucher, *De laude eremi*, 1, éd. S. PRICOCO, Catane, 1965, p. 45-46).

les premières lignes du traité, la grande idée défendue par Eucher : Lérins est un désert marin.

Or le désert est un endroit où Dieu est « plus spécialement » présent qu'ailleurs. Le désert est le « temple incirconscrit de notre Dieu », écrit Eucher, un Dieu qui peut s'offrir à la vue de ses saints « grâce à la médiation du lieu » :

« Je ne me tromperais donc pas en disant que le désert est le **temple incirconscrit de notre Dieu**. Oui, puisqu'il est certain que **Dieu habite dans le silence** (cf. 1 R 6, 7), il faut croire qu'il se plaît dans la retraite. C'est là que souvent il s'est offert à la vue de ses saints et que, grâce à la **médiation du lieu**, il n'a pas dédaigné de rencontrer l'homme. C'est au désert que Moïse, le visage rayonnant de gloire, voit Dieu (Ex 34, 29-35), c'est au désert qu'Élie, craignant d'apercevoir Dieu, se couvre le visage (1 R 19, 13). Et bien que Dieu aille **partout** comme chez lui et ne soit **absent nulle part**, il est permis de penser, toutefois, qu'il daigne visiter **plus spécialement** le désert, comme il se réserve le ciel. »<sup>12</sup>

Eucher rapporte une anecdote qui témoigne de cette présence particulière de Dieu au désert :

« On raconte que quelqu'un, à qui un autre demandait où il croyait que Dieu se trouve, répondit : “Je vais t'y conduire. Donne-toi la peine de me suivre.” Alors, accompagné du questionneur, il s'en alla en plein désert, là où celui-ci s'ouvre tout grand. Et montrant l'immense étendue solitaire, il dit : “Voilà où est Dieu.” Et ce n'est pas sans raison qu'on le croit **plus présent en ce lieu**, puisqu'on l'y trouve plus facilement. »<sup>13</sup>

Les considérations sur la présence « spéciale » de Dieu au désert se traduisent par des expressions renvoyant à la *localisation* du divin, qui tranchent nettement avec l'absence habituelle dans la littérature chrétienne de l'Antiquité de toute valorisation d'un lieu propre de Dieu : la plupart des auteurs affirment, en effet, à l'envi que Dieu n'habite pas les maisons construites de main d'homme, et que l'Église n'est pas faite de lieux<sup>14</sup>. Si la réflexion sur le désert aboutit ici à mettre en exergue un processus de localisation, alors même que le désert est idéalement illimité, « incirconscrit » – ce qui le prédispose d'ailleurs à accueillir les manifesta-

12. *Eremum ergo recte incircumscripsum dei nostri templum dixerim; etenim quem certum est habitare in silentio, credendum est gaudere secreto. Saepius se illic uidendum sanctis suis praeiuvat et conciliante loco congressum non est aspernatus humanum; in deserto quippe Moyses glorificato uultu deum conspicit, in deserto Helias uultu pauens, ne deum conspiciat, obuoluit; et quamuis omnia ipse tanquam sua reuisitet neque uspiam desit, tamen, ut aestimare licet, peculiariter uisitationem dignatur eremi et caeli secretum* (Eucher, *De laude eremi*, 3, éd. p. 48).

13. *Ferunt quandam alio quaerenti quali inesse loco deum crederet respondisse, ut, quo se duceret, impiger sequeretur; tunc comitante eodem ad late patens eremi secreta uenisse et ostendens solitudinis uastae recessum: « En », inquit, « ubi deus est ». Nec immerito ibi esse promptius creditur, ubi facilius inuenitur* (Eucher, *De laude eremi*, 4, éd. p. 49).

14. Sur ce thème, Y. M.-J. CONGAR, « L'église, ce ne sont pas les murs, mais les fidèles », dans IDEM, *Sacerdoce et laïcité devant leurs tâches d'évangélisation et de civilisation*, Paris, 1962, p. 295-303. Cf. M. LAUWERS, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005, p. 12-13 et, surtout, D. IOGNA-PRAT, *Le Maison-Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris, 2006.

tions d'un Dieu que l'on ne peut circonscrire –, sans doute est-ce parce qu'Eucler opère une sorte de retournement en identifiant au désert un lieu nettement circonscrit – puisqu'il s'agit d'une île d'ascètes. Le détour par le désert « incirconscrit » aurait, en d'autres termes, permis de faire d'un lieu circonscrit par la mer, *Lerina*, un point d'ancrage de la présence de Dieu.

Le recours aux images bibliques du désert autorise en outre une sorte de *sanc-tification* du lieu lérinien. Eucler mentionne, dans cette perspective, la rencontre entre Moïse et Dieu au Buisson ardent, qui transforme le *locus* de cette rencontre en « terre sainte » : *Locus in quo stas terra sancta est* (Ex 3, 5)<sup>15</sup>. Et à la fin de son traité, il présente *Lerina* comme une « terre vénérable » ou « terre qu'il faut vénérer » :

« C'est donc à bon droit, ô terre vénérable, que pour les saints qui sont établis sur toi ou pour ceux qui ne sont pas éloignés de toi, tu es déjà leur habitat ou [un habitat] désiré, car tu es fertile de tous les biens de Celui en qui se trouvent toutes choses. »<sup>16</sup>

En évoquant, à côté des saints qui demeurent sur la « terre vénérable », ceux qui se retirent « non loin » d'elle, Eucler songe vraisemblablement à son propre cas : il n'habite pas vraiment au désert, mais en face de celui-ci – sur l'île de *Lero*, voisine de *Lerina*<sup>17</sup>. Cette remarque laisse entrevoir la conception d'une sainteté en quelque sorte spatialement hiérarchisée, définie en fonction d'une proximité, plus ou moins grande, par rapport au lieu « vénérable ». Pour Eucler, la sainteté des lieux est par ailleurs indissociable de celle des personnes. Ayant commencé son traité en affirmant que le désert est le Temple de Dieu, Eucler le conclut en expliquant que l'habitant de ce désert particulier qu'est Lérins se transforme en Temple divin – relevons ici un usage appuyé de termes renvoyant au lexique de l'habitat (*habitabilis*, *habitare*, *habitor* et *habitaculum*), qui renforce l'idée d'une *localisation* privilégiée de la sainteté :

« Quiconque parmi les saints recherche ta familiarité trouve Dieu, et quiconque te cultive rencontre en toi le Christ. Celui qui [t']habite se réjouit d'être habité par le

15. *Moyses, cum egisset pecus ad interiora deserti, tunc resplendente eminus deum igne uidit innocuo, nec solum uidit, uerum etiam audiuit loquentem. Nempe tunc dominus, cum abici pedum uincula commoneret, sanctam eremi terram pronuntiauit dicens : « Locus in quo tu stas terra sancta est »* (Ex. 3, 5) ; *manifesto tunc indicio meritum occulti honoris expressit. Confirmata quippe est a deo sanctitas loci sanctitate etiam testimonii, in quo, ut reor, etiam illud pariter et latenter enuntiat, ut accedens ad eremum pristinis curarum obligationibus uitae gressus absoluat et anterioribus uinculis expeditus incedat, ne locum polluat* (Eucler, *De laude eremi*, 7, éd. p. 50-51).

16. *Recte ergo tu, ueneranda tellus, sanctis aut in te positis aut non procul a te remotis, aut habitabilis dudum aut desiderabilis exististi, quia pro uniuersis bonis illius es fertilis, in quo habentur uniuersa* (Eucler, *De laude eremi*, 41, éd. p. 75).

17. Dans une lettre adressée à Eucler et à son épouse Galla, Paulin de Nole rappelle qu'Eucler lui avait annoncé se rendre avec son épouse *in proximis breui interiecta maris rupe etiam cognominibus Lero et Lerino insulis*. Ayant reçu ensuite des messagers envoyés par Honorat de *Lerinus*, il a fait le rapprochement : *facile recordatus sum propinqui nominis insulam* (Paulin de Nole, *Ep.* 51, 1, éd. G. HARTEL, dans *CSEL*, 29, Vienne, 1894, p. 423). Hilaire d'Arles raconte par ailleurs qu'Eucler écrivait à Honorat sur des tablettes de cire lorsqu'il était *in proxima ab ipso degens insula* (Hilaire d'Arles, *Vita Honorati*, 22, 2, éd. M.-D. VALENTIN, dans *SC*, 235, Paris, 1977, p. 131-132).

Seigneur ; te posséder et être possédé par Dieu sont une même chose. Celui qui ne s'écarte pas de ton habitacle devient lui-même temple de Dieu.»<sup>18</sup>

Dans les dernières lignes de l'«Éloge», Eucher célèbre *sa* Lérins – «je dois un honneur spécial à ma Lérins» – qui, «dans ses bras ouverts avec tendresse, reçoit ceux qui viennent à elle, naufragés que rejette un monde balayé par les tempêtes». L'image des «bras ouverts», qui concernait jusqu'alors l'Église, est donc ici appliquée à Lérins<sup>19</sup>. Quant au thème du désert peuplé de démons, que l'on rencontre, par exemple, dans la «Vie d'Antoine», il fait place à une représentation du désert fécond : «Eaux jaillissantes, herbes verdoyantes, fleurs éclatantes, délices de la vue et de l'odorat : [Lérins] s'offre comme un paradis à ceux qui la possèdent, en attendant celui qu'ils posséderont.»<sup>20</sup> Salvatore Pricoco voit dans cette représentation du désert fécond une particularité de la littérature lérinienne inaugurée par Eucher (qui se distingue nettement, de ce point de vue, des textes monastiques orientaux)<sup>21</sup>. Une telle représentation nous paraît résulter de l'assimilation du désert lérinien au lieu propre de Dieu.

### *Hilaire, Arles et les pérégrinations du saint fondateur*

L'exaltation du *locus* lérinien à laquelle avait procédé Eucher est mise à mal, trois ans plus tard (431), dans le panégyrique prononcé en l'honneur d'Honorat, sans doute à la date du premier anniversaire de la mort de ce dernier, par Hilaire, qui venait de lui succéder au siège épiscopal d'Arles. Le panégyrique est adressé aux Arlésiens : Hilaire n'a donc pas à mettre en valeur le site de Lérins, mais plutôt la sainteté d'Honorat, dont les restes reposaient à Arles<sup>22</sup>. Aussi, plus qu'un «lieu» en particulier ou une «terre vénérable», ce sont les pérégrinations d'Honorat qui lui importent. L'*amor eremi* d'Honorat et de son frère Venance les a poussés à quitter leur patrie, à l'image d'Abraham. Sans la mort en chemin de

18. *Tuam quicumque sanctorum familiaritatem quaesiuit, deum repperit ; Christum in te, quisquis te coluit, inuenit. Ipse qui habitat, domino habitatore laetatur idemque est et possessor tuus et diuina possessio ; "tuum qui non refugit habitaculum, factus est ipse dei templum"* (cf. 1 Co 3, 16) (Eucher, *De laude eremi*, 41, éd. p. 75).

19. Ainsi chez Ambroise, à propos de l'Église, «port du salut» : [...] *Ecclesia tamquam portus salutis, quae expansis brachiis, in gremium tranquillitatis suae uocet periclitantes [...]* (cité par F. BORCA, *Terra mari cincta*, cit. n. 3, p. 197).

20. *Equidem cunctis eremi locis quae piorum illuminantur secessu reuerentiam debeo, praecipuo tamen Lirinum meam honore complector, quae procellosi naufragiis mundi effusis piissimis ulnis receptat uenientes ab illo, saeculi flagrantis aestu blande introducit sub umbras suas, ut illic spiritum sub illa interiore domini umbra anhelii resumant. Aquis scatens, herbis uirens, floribus renitens, uisibus odoribusque iocunda, paradisum possidentibus se exhibet quem possidebunt [...]* (Eucher, *De laude eremi*, 42, éd. p. 75-76).

21. S. PRICOCO, *L'isola dei santi*, cit. n. 10, p. 166-168.

22. [...] *Nec parum fiduciae dat sepulcri sui gratia : nam cuius hic ossa condimus, in caelo utique patrocinia praesumimus* (Hilaire d'Arles, *Vita Honorati* 35, 4, éd. M.-D. VALENTIN, dans *SC*, 235, Paris, 1977, p. 166). Voir les remarques de C. LEYSER, «*This Sainted Isle*», cit. n. 9.

Venance, leur *peregrinatio* les aurait menés à Jérusalem. Ce n'est donc plus ici un *locus* particulier, spécialement choisi par Dieu, qui se trouve mis en valeur, mais, « où que se rende » Honorat, l'ensemble des « terres » et des « ports » traversés par ce « pèlerin » : *Felices terrae et portus beati quos [...] peregrinus illustrat*<sup>23</sup>.

Lorsqu'il évoque Lérins, Hilaire s'attarde du reste sur l'image négative de l'île. C'est dans une solitude inhabitée et désolée que débarque Honorat. *Vacantem insulam et terribilem uastitatem* : le lexique n'est plus celui du désert spirituel ; c'est désormais la vacuité d'étendues terrifiantes qui intéresse l'hagiographe. Honorat s'installe sur une île repoussante, infestée de bêtes venimeuses<sup>24</sup>. Certes, le saint met en fuite les serpents et y établit un « camp de Dieu » (*castra Dei conlocat* : cf. Gn 32, 2)<sup>25</sup>. Il reste que la valeur de ce « désert » tient surtout à sa proximité de la cité d'Arles : Honorat s'est établi, selon Hilaire, *in heremum huic urbi propinquam*<sup>26</sup>, une proximité fort relative, convenons-en, mais néanmoins affirmée et susceptible de justifier le va-et-vient des moines-pasteurs entre le « désert » et la « cité »<sup>27</sup>.

### *Fauste ou les ambiguïtés de la « terre consacrée » de Lérins*

La valeur du *locus* lérinien est en quelque sorte rétablie par Fauste, troisième abbé de Lérins. En 434, dans une homélie sur Honorat, celui-ci explique aux religieux que l'absence des reliques de leur fondateur sur l'île importe peu :

- 
23. *Quaeritur ergo peregrinationis latebra, fugitur fama uirtutis; at ubicumque itur, ibi alia, uelint nolint, fama pariat. Felices terrae et portus beati, quos caelestem patriam sitiens peregrinus illustrat!* (Hilaire d'Arles, *Vita Honorati* 12, 3, éd. M.-D. VALENTIN, dans SC, 235, Paris, 1977, p. 102).
24. *Vacantem itaque insulam ob nimietatem squaloris et inaccessam uenenatorum animalium metu, Alpino haud longe iugo subditam, petit [...]. Nam circumiecti accolae terribilem illam uastitatem ferebant [...]* (Hilaire d'Arles, *Vita Honorati* 15, 2, éd. M.-D. VALENTIN, dans SC, 235, Paris, 1977, p. 108).
25. À propos des serpents : *Verum ille humanae conuersationis impatiens et circumcidi a mundo uel obiectu freti concupiscens, illud corde et ore gestabat, nunc sibi nunc suis proferens* : « *Supra aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem* » (Ps. 90, 13) ; et *in euangelii Christi ad discipulos suos factam promissionem* : « *Ecce dedi uobis potestatem calcandi super serpentes et scorpiones* » (Lc 10, 19) (Hilaire d'Arles, *Vita Honorati* 15, 3, éd. M.-D. VALENTIN, dans SC, 235, Paris, 1977, p. 108 et 110). L'établissement du « camp de Dieu » transforme le lieu repoussant, qui resplendit désormais d'œuvres angéliques : *Honoratus uester castra illic quaedam Dei collocat et, qui locus dudum homines a sua commoratione reppulerat, angelicis illustratur officiiis* (*Idem*, p. 110).
26. *Porro Dei prouidentia uobis prospiciens cuncta disrumpit, et quem e patria heremi desideria prouocauerant, hunc in heremum huic urbi propinquam Christus inuitat* (Hilaire d'Arles, *Vita Honorati* 15, 1, éd. M.-D. VALENTIN, dans SC, 235, Paris, 1977, p. 106).
27. Le même argument est d'ailleurs avancé quelques années plus tard par Fauste de Riez, lorsqu'il évoque la concurrence entre Fréjus et Riez pour obtenir Maxime, alors second abbé de Lérins, comme évêque. La cité de Fréjus le réclamait parce qu'elle était « la cité la plus proche du désert » (*maxime proxima eremi*) (Fauste de Riez, *Sermo de sancto Maximo episcopo et abbate*, 8-10, éd. S. GENNARO, Catane, 1966, p. 142-145).

« Ne croyons pas qu'il nous manque quelque chose de lui, parce que la cité d'Arles s'est adjugé le gage de son saint corps. Qu'ils gardent, réduit en cendres, le tabernacle de cette âme bienheureuse, et nous gardons son âme elle-même avec ses vertus. Qu'ils gardent ses ossements, nous ses mérites. On voit demeurer chez eux ce qui est terre; efforçons-nous d'avoir pour nous et avec nous ce qui est du ciel. Qu'ils embrassent, eux, ce que renferme le tombeau; embrassons, nous, ce que contient le paradis. »<sup>28</sup>

Les religieux peuvent se passer des restes de leur fondateur, car ils demeurent en un *locus* qui « irradie de lumière ». À la manière d'Eucher, Fauste assimile ce lieu au « désert » biblique et à la « terre promise ». Il rappelle même qu'à l'arrivée d'Honorat, « les serpents, qui étaient les seuls habitants de ce lieu, s'enfuirent aussitôt, comme s'ils avaient été conscients que cette terre allait être consacrée pour (ou par ?) nous, ses futurs habitants »<sup>29</sup>. Comment comprendre la notion de « terre consacrée » dans un texte de la première moitié du V<sup>e</sup> siècle ? Privé du corps d'Honorat, l'établissement de Lérins se distinguait des *loca sancta*, de plus en plus nombreux dans l'Occident de cette époque, qui attiraient les fidèles et cristallisaient les dévotions autour de reliques saintes. Tout en se gardant des interprétations trop mécaniques, on peut faire l'hypothèse d'un lien entre l'attention singulière portée au « lieu » par les Lériniens et l'absence sur place des restes corporels d'un saint patron, également singulière : l'exaltation du *locus* (ou de la *terra*) de Lérins aurait pallié cette absence.

La conviction de demeurer sur une « terre vénérable » (Eucher), « terre promise » ou « terre consacrée » (Fauste), ne devait cependant pas inspirer aux « habitants » de Lérins une confiance trop grande en leur sainteté. Une autre homélie adressée aux religieux les engage à ne pas sacrifier la purification intérieure au prétexte qu'ils vivent en un lieu privilégié :

« Oh, combien vont tirer profit, et combien au contraire vont tirer préjudice des **avantages de ce lieu** et de la **chance qu'on a d'y habiter comme il faut** ! Car ce n'est pas d'**avoir vécu en ce lieu** qu'il faut louer, mais d'**avoir bien agi en ce lieu**. Considère encore ceci : à quoi nous sert cette **habitation retirée** quand le mal règne en nous et nous tyrannise, quand la colère nous domine, quand le regard des hommes nous fait plus peur que celui de Dieu, quand, tout en nous croyant hors du monde, nous autres hommes du désert si dignes de louange, nous tenons le monde enfermé en nous par

28. Fauste de Riez, *In depositione sancti Honorati* = Eusebius Gallicanus *Hom.* LXXII, 12, *CC Ser. Lat.*, 101A, p. 775-780.

29. [...] *inducens in hoc desertum cum illo [Caprasius] Christi gloriam, et tamquam Moyses cum Aaron ascensuris ad terram repromissionis populis castra constituens [...]. Talibus itaque ducibus, ut sic dixerim : Numquam in hac eremo defuit uel columna nubis uel columna ignis ; locus enim hic, illius radiabatur lumine, istius consolatione uelut quodam refrigerabatur ac protegebatur umbraculo : nam, quamdiu hic iste Moyses sanctas eleuauit manus, inuictam semper hanc plebem contra Amalec, id est contra diabolum, custodiuit. [...]. Et, sicut legimus quod, ad ingressum beati patris nostri, ex hoc loco serpentes, qui hic soli habitabant, protinus diffugerunt, ad uicina littora transmeantes, quasi conscii terram hanc nobis habitatoribus consecrandam : ita et nos spiritales « aspides et basiliscos » ex nostris cordibus effugemus [...]* (Fauste de Riez, *In depositione sancti Honorati* = Eusebius Gallicanus *Hom.* LXXII, *CC Ser. Lat.*, 101A, p. 775-780).

nos diverses passions vicieuses, si bien que, tout en pensant secourir les séculiers par nos prières, nous sommes presque obligés de nous considérer comme des gens qui ont besoin que les séculiers intercèdent pour eux ? »<sup>30</sup>

De même :

« Ainsi donc, voyez, mes frères, votre vocation (1 Co 1, 26). Venir au désert, c'est le comble de la perfection, mais ne pas vivre au désert parfaitement, c'est le comble de la condamnation. À quoi sert de demeurer seulement par le corps en un lieu tranquille, tandis que le cœur est rempli d'agitation ? À quoi sert, dis-je, d'avoir dans l'habitation le silence, et dans les habitants le tumulte des vices et la lutte des passions, que nous connaissions la sérénité au-dehors et la tempête au-dedans ? »<sup>31</sup>

Ainsi que le souligne Adalbert de Vogüé, l'idée qui parcourt ce sermon est inspirée d'une lettre de Jérôme à Paulin de Nole, auquel le moine de Bethléem déconseillait de venir en Terre sainte : « Ce n'est pas d'avoir été à Jérusalem qu'il faut louer, mais d'avoir bien vécu à Jérusalem. »<sup>32</sup> Ainsi, Lérins se trouvait de manière implicite mise sur le même plan que Jérusalem, lieu saint par excellence.

#### *Lérins, mère nourricière, île plane et féconde (milieu V<sup>e</sup> – fin VI<sup>e</sup> siècle)*

À partir du milieu du V<sup>e</sup> siècle s'imposèrent de nouvelles images, tout d'abord celle de l'« île » (le mot *insula* se substituant de plus en plus fréquemment à *eremus*, *terra* ou *locus*) qui « nourrit » et « réchauffe en son sein » comme le fait une « mère ». De telles métaphores, qui qualifiaient jusqu'alors l'Église, l'*Ecclesia mater*, se rencontrent, par exemple, dans la lettre de convocation d'un concile réuni à Arles, probablement en 451, pour régler un litige opposant l'abbé et les frères de Lérins à l'évêque de Fréjus :

« À ceux qui sont dans l'île : il convient avant tout que votre Béatitude soit présente, vous que l'île, comme une mère, enveloppe en son sein et a conduits, sous la motion du Seigneur, à cette grâce qui est en vous à présent. »<sup>33</sup>

Jérôme avait ouvert la voie à ces métaphores en évoquant, dans l'une de ses lettres, la retraite insulaire de son ami Bonosus, protégé dans une « île » résistant

30. Hom. XXXIX, 2. Trad. par A. DE VOGÜÉ, *Histoire littéraire du mouvement monastique dans l'Antiquité*, t. 7, Paris, 2003, p. 279-280, qui commente ce texte et note en particulier sa similitude avec deux autres homélies : Hom. 7, 1 et 44, 1.

31. Hom. XXXIX, 3. Trad. par A. DE VOGÜÉ, *Histoire littéraire*, cit. n. 30, p. 281.

32. Il s'agit de l'Ep. 58 de Jérôme : A. DE VOGÜÉ, *Histoire littéraire*, cit. n. 30, p. 280.

33. « *Ad eos qui in insula sunt* » : *Beatitudinem uero uestram praecipue adesse conuenit, quos insula ipsa uelut sinu quodam genetricis fouens, ad eam gratiam quae nunc in uobis est, Domino instigante produxit (Exemplar epistulae generalis quae ad episcopos inuitandos in causa insulae Lerinensis missa est, éd. dans CC Ser.Lat., 148, p. 132). Dans le même sens, à propos de l'image des « bras ouverts », voir aussi ci-dessus la note 19.*

à l'agression des « flots du siècle », île que Jérôme comparait dès lors au « sein de l'Église »<sup>34</sup>.

Au début du VI<sup>e</sup> siècle, Ennode, diacre de Milan et futur évêque de Pavie (mort en 521), qui vante, dans la Vie du moine Antoine, « l'armée des saints » et « la cohorte de l'île de Lérins », parle à son tour d'une « île qui nourrit des saints »<sup>35</sup>. Un autre motif complète celui de l'île nourricière : l'île « plate » ou « plane ». Cette notation rencontrait l'une des dénominations anciennes de Lérins, appelée parfois *Planasia*, un nom qui fut donné à plusieurs îles dans le monde antique pour souligner leur physionomie plate assez inhabituelle<sup>36</sup>. Dans un poème adressé à Fauste, Sidoine Apollinaire (mort en 487), qui avait célébré Lérins qui « serre sur son cœur son ancien père [Fauste], toutes les fois qu'[il] y vient », avait alors dit « quelles éminences cette île pourtant si plate a envoyées au ciel »<sup>37</sup>. En le paraphrasant, Ennode explique ensuite, dans la Vie de l'évêque Epiphane de Pavie, que ce dernier s'était rendu « sur les îles du milieu, les Stoechades (c'est-à-dire les îles d'Hyères), *Lero* et la plane Lérins (*planam Lerinum*) qui nourrit de très hautes éminences »<sup>38</sup>.

La platitude de l'île de Lérins renvoie à sa fécondité, ce que confirme son aspect verdoyant, qui tranche nettement avec l'île rocheuse et stérile des Romains. À la fin du VI<sup>e</sup> siècle, un poème portant « sur l'île de Lérins » (*De Lerine insula*), sans doute composé par Dynamius, patrice de Provence, évoque à nouveau la caractéristique « plane » de l'île, tout en soulignant qu'« elle apparaît verte sous son bel ombrage » et que la recouvrent « une riche forêt aux couleurs multiples », « une chevelure couronnée d'arbres variés »<sup>39</sup>. Le rocher n'est plus présent ici que sous la forme d'une « roche vivante » sur laquelle est « fondée » cette île fertile : *uiuuo fundata est insula saxo*. Le paysage insulaire porte en toute saison témoignage

34. [...] ille inter minaces saeculi fluctus in tuto insulae, hoc est ecclesiae gremio, sedens ad exemplum Iohannis librum forte iam deorat (cf. Apoc 10) [...] (Jérôme, *Epist.* 7, 3, 1). Quant au rapport avec Jean et l'Apocalypse, voir ci-dessous les développements sur l'exil de Jean à Patmos, ainsi que le chap. X.

35. [...] Sanctorum petamus exercitum, et illam Lirinensis insulae cohortem inriguo inquiramus ardore ! [...] Prouidit tamen, ne cui in illa nutrice sanctorum insula, cum praestaret meritis, praeferrî uideretur honoribus, sciens in humilitatis radice plantatum ad centenos fructus adsurgere (Ennodius, *Vita Antoni*, dans *MGH AA*, 7, p. 189-190). Sur ce texte, voir la contribution de S. GIOANNI dans ce volume (chap. VI).

36. Ou renvoyant au fait qu'il s'agit d'« îles errantes » : P. MORET, « *Planasia*, îles erratiques de l'Occident », dans *Revue des études grecques*, 110, 1997, p. 25-56. Cf. P. ARNAUD, « Les îles du littoral d'après les auteurs anciens. Géographie, structures descriptives, traditions littéraires », dans *Des îles côte à côte*, cit. n. 4, p. 34-35.

37. Sidoine Apollinaire, *Carm.* 16, 104-115.

38. [...] medianas insulas, Stoechadas, Lerum, ipsamque nutricem summorum montium planam Lerinum adiit (Ennodius, *Vita Epifani*, 93).

39. Et super oranto tegmine plana uiret. / Diues multiplici laetatur silua colore ; / Arboribus mixtis fert coronata comas (Dynamius Patricius, *De Lerine insula*, dans *Sylloge Turonesis*, éd. DE ROSSI, *Inscriptiones Christianae Urbis Romae*, 1888, p. 70-71). Ce texte est présenté et traduit par B. DUMÉZIL dans ce volume (chap. VII).

de cette fertilité : « aucune feuille ne tombe » et « le temps ne le change pas ». De telles images reprenaient et renouvelaient celles du désert fertile qu'avait mises au point Eucher.

### *Césaire, la naissance de l'« île sainte » et les limites de la sanctification*

Dans le poème attribué au patrice Dynamius, une « sainte Lérins » est exaltée :

« Parmi les principales terres qu'entourent les étendues maritimes,  
il n'y a au monde rien de semblable à toi, sainte Lérins. »<sup>40</sup>

Si Eucher et Fauste avaient très tôt qualifié l'île de *Lerina* de « terre vénérable » ou « consacrée », c'est sous la plume de Césaire d'Arles (mort en 543) que s'opère véritablement la sanctification de l'île. Accueilli comme novice à Lérins vers 490, élu évêque d'Arles en 503, Césaire était revenu dans l'établissement insulaire peu après son accession à l'épiscopat, pour y prêcher aux frères un sermon faisant l'éloge de l'« île de Lérins », qui, « comme une mère illustre, une nourrice illustre et sans pareille », l'a reçu « dans ses bras miséricordieux ». Fin connaisseur des textes de ses prédécesseurs, Césaire avait emprunté à Eucher l'image des « bras ouverts » de Lérins, et à Ennode ou d'autres celle de l'île « mère » et « nourrice ».

Mais Césaire exalte aussi l'« heureux et bienheureux habitat insulaire », l'« heureuse et bienheureuse île de Lérins » qui, « bien qu'elle paraisse toute petite et plate, est connue pour envoyer d'innombrables sommets vers le ciel » – nouvelle réminiscence de la littérature lérinienne. Césaire revient ensuite, de manière appuyée, sur « cette île sainte » et précise que lui-même a été « nourri en ce saint lieu »<sup>41</sup>. En proclamant la sainteté d'une île, le sermon de Césaire d'Arles repré-

40. *Inter praecipuas quas cingunt aequora terras / Nil simile in mundo est, sancte Lerine, tibi* (Dynamius Patricius, *De Lerine insula*, dans *Sylloge Turonesis*, éd. DE ROSSI, *Inscriptiones Christianae Urbis Romae*, 1888, p. 70-71).

41. [...] *O felix et beata habitatio insulae huius, ubi tam sanctis cotidie et tam spiritalibus lucris gloria domini saluatoris augetur, et tantis damnis diaboli nequitia minoratur ! Beata, inquam, et felix insula Lyrinensis, quae cum paruula et plana esse uideatur, innumerabiles tamen montes ad caelum misisse cognoscitur ! Haec est, quae et eximios nutrit monachos, et praestantissimos per omnes prouincias erogat sacerdotes ; ac sic quos accepit filios, reddit patres ; et quos nutrit paruulos, reddit magnos ; quos uelut tyrones exceptit, reges reddit. Nam omnes quoscumque felix et beata habitatio ista suscepit, caritatis et humilitatis pinnis ad excelsa uirtutum culmina Christus sublimare consueuit. Quae res cum paene in cunctis habitatoribus loci istius fuerit feliciter consummata, in me tamen resistentibus meritis meis non probatur impleta. Cum enim paruitem meam haec sancta insula uelut praeclara mater et unica ac singularis bonorum omnium nutrix brachiis quondam pietatis exceperit, et non paruo spatio educare uel nutrire contenderit, licet reliquos ad uirtutum culmen euexerit, a me tamen, quia cordis mei duritia contradixit, omnes negligentias auferre non potuit. [...] et ego peculiaris alumnus uester sic precum uestrarum suffragiis merear adiuuari, ut hoc ipsum, quod in isto sancto loco nutritus sum, non mihi iudicium pariat sed profectum [...]* (Césaire d'Arles, *Sermo* 236, 1-2, dans *CC Ser. Lat.*, 104, p. 940-944).

sente ce que l'on peut considérer comme un second *coup de force* dans l'élaboration du discours lérinien sur l'île – Euchère avait, en effet, réalisé un premier *coup de force* en identifiant au désert biblique une île monastique.

L'exaltation de l'«île sainte» n'entraîne cependant pas, chez Césaire, la conception d'un lieu qui serait réellement saint *en soi*. Nous avons déjà vu que, tout en affirmant l'excellence du *locus* lérinien, Fauste en relativisait la portée. La façon dont Césaire commente l'épisode du Buisson ardent, l'un des passages clés sur lesquels s'était fondé Euchère pour exalter l'*eremus* assimilé à un «lieu saint», en particulier l'ordre donné à Moïse de se déchausser – «Défais la courroie de ta sandale, car le lieu où tu te tiens est une terre sainte» (Ex 3, 5), ordre répété ensuite à l'intention de Josué (Jos 5, 16) –, illustre parfaitement les limites du processus de sanctification. Les passages scripturaires rapportant cette injonction à se déchausser en un lieu saint sont, de l'aveu même de Césaire, «difficiles à comprendre et obscurs». Dans une homélie destinée à en élucider le sens («sur le buisson et la courroie de la sandale»), Césaire se lance dans une explication réclamant un détour par la loi du lévirat :

«Aux juifs, la Loi avait prescrit que, si quelqu'un venait à mourir sans avoir eu de fils, son frère prêt sa femme [...]. Si [ce frère] voulait se dérober, on le conduisait à la porte et la veuve [...] venait le déchausser; elle lui crachait au visage et on appelait sa maison "maison du déchaussé" (cf. Dt 25, 5-10). Et ainsi à celui qui ne devait pas l'épouser on défaisait les courroies de sa sandale, mais pas du tout à celui qui avait consenti. J'ai dit cela, frères très chers, afin que, si nous ne pouvons pas tout comprendre, nous nous efforcions de saisir pour quelle raison le Seigneur disait à Moïse et à Josué: "Défais la courroie de ta sandale, car le lieu où tu te tiens est une terre sainte" (Ex 3, 5, et Jos 5, 16). Pourquoi leur dire cela, sinon parce qu'ils n'étaient pas les époux légitimes? L'époux légitime de l'Église catholique ne pouvait en effet être autre que le Christ dont l'Apôtre dit: "Je vous ai fiancés à un époux unique comme une vierge pure à présenter au Christ" (2 Co 11, 2) [...].»<sup>42</sup>

De ces prémisses, Césaire déduit que la notion de «terre sainte» ne doit pas être comprise «à la lettre» :

«En effet, Moïse et Josué reçoivent l'ordre de défaire leurs sandales parce qu'ils figuraient l'époux et n'étaient pas eux-mêmes des époux. Voyez enfin ce que le Seigneur dit à Moïse et à Josué: "Défais la courroie de ta sandale, car le lieu où tu te tiens est une terre sainte." Est-ce que cela, frères très chers, peut être compris selon la lettre? En effet, comment cette terre qu'ils foulaient pouvait-elle être sainte, elle qui était naturellement semblable au reste de la terre? Mais faites bien attention à ce qui a été dit: "Car le lieu où tu te tiens est une terre sainte." Cela revient à dire: le Christ dont tu es la figure et dont tu représentes le type, est une terre sainte. C'est vraiment une terre

42. Césaire d'Arles, *Sermo 96: De rubo et corrigia calciamenti*, éd. G. MORIN, trad. et notes J. COURREAU, *Sermons sur l'Écriture*, t. 1 (Sermons 81-105), dans *SC*, 447, Paris, 2000, p. 282-285.

sainte que la chair de notre Seigneur Jésus-Christ par qui sont sanctifiées toutes choses, les célestes et les terrestres [...].»<sup>43</sup>

La mise en rapport du déchaussement de Moïse et de Josué et de la loi du lévirat avait été faite bien avant Césaire, en particulier par Origène, Cyprien et Ambroise, qui avaient tous affirmé qu'en enlevant leurs sandales, Moïse et Josué manifestaient qu'ils n'étaient pas l'Époux attendu, car l'Époux véritable est le Christ<sup>44</sup>. La discussion, fondée sur ces passages scripturaires, à propos de la « terre sainte », qui ne se différencie donc pas « du reste de la terre », paraît en revanche propre à Césaire d'Arles : tout en vantant l'« île sainte » de Lérins qui l'a nourri, celui-ci exclut l'existence ici-bas d'une terre véritablement « sainte »<sup>45</sup>.

### « Île sainte » et doctrine du lieu de culte chrétien

De ce parcours à travers les écrits lériniens des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, à la recherche d'un discours structuré sur les formes de l'ascèse vécues dans une île d'Occident, on retiendra trois points :

1. Le premier tient à l'existence même d'un intérêt marqué, de la part de tous les auteurs, Lériniens et sympathisants, pour le *lieu* de l'expérience ascétique. Robert Markus a bien vu l'importance que revêtait pour Eucher cette question du *locus* : l'auteur du traité « Sur l'éloge du désert » décrit la conversion monastique en termes de séparation spatiale et de localisation, ce qui tranche nettement avec la manière dont Augustin (mort en 430), par exemple, envisageait le monastère<sup>46</sup>. Récurrentes sous la plume des Lériniens, les considérations sur le « lieu » de l'expérience ascétique, ainsi qu'un certain nombre de références et d'images,

43. *Moyses enim et Iosue iubentur calciamenta soluere, quia figurabant sponsum, et sponsi ipsi non erant. Denique uidete quid ad Moysen uel Iosue dixerit Dominus: "Solue corrigiam calciamenti tui; locus enim, in quo stas, terra sancta est." Numquid hoc, fratres carissimi, secundum litteram intellegi potest? Unde enim terra illa, quam calcabant, poterat esse sancta, quae sine dubio similis erat terrae reliquae? sed diligenter attendite, quid fuerit dictum: "Locus enim, in quo stas, terra sancta est"; hoc est dicere: Christus, cuius figuram portas, et cuius typum habere uideris, terra sancta est. Vere terra sancta est caro Domini nostri Iesu Christi, per quem sanctificata sunt omnia caelestia atque terrestria [...]* (Césaire d'Arles, *Sermo* 96, éd. et trad. p. 286-287).

44. M. DULAËY, « Les sandales de Moïse », dans L. HOLTZ et J.-Cl. FREDOUILLE (éd.), *De Tertullien aux mozarabes. Mélanges offerts à Jacques Fontaine*, t. 1 (*Antiquité tardive et christianisme ancien*), Paris, 1992, p. 99-106, ici p. 101-102.

45. De ce point de vue, Césaire d'Arles reprend un enseignement traditionnel. Comme le relève J. COURREAU (*idem*, p. 286-287, n. 1), on trouve une exégèse semblable chez Tertullien, *De resurrectione mortuorum*, 26, 11, dans *CC Ser. Lat.*, 29, p. 955 : « De même, ils considèrent que la terre sainte est purement et simplement le sol de la Judée, alors qu'il faudrait plutôt y voir la chair du Seigneur, qui doit être sainte en tous ceux qui ont revêtu le Christ, car elle est vraiment sainte, puisqu'elle est la demeure du Saint-Esprit, cette terre d'où coule le lait et le miel. »

46. R. A. MARKUS, *The End of Ancient Christianity*, Cambridge, 1990, chap. « City or Desert? », en particulier p. 160-161, qui montre que le monastère d'Augustin est en outre fondé sur le modèle de la « cité » et non du « désert ».

notamment scripturaires, mises au point dès 428 pour fonder la singularité du désert lérinien, allaient servir, dans l'Occident médiéval, aux clercs soucieux de légitimer l'institution des lieux de culte. Le « lieu saint » révélé à Moïse et la « terre promise » au peuple d'Israël, évoqués aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles pour soutenir l'excellence de Lérins, seraient en effet envisagés pendant des siècles comme les prototypes des églises chrétiennes. L'idée, avancée par Eucher, selon laquelle l'inscription dans ce Temple de Dieu que représente Lérins faisait du fidèle lui-même un Temple de Dieu, devait bientôt s'avérer une sorte de passage obligé de tous les sermons élaborés et prononcés à l'occasion des consécration ou dédicaces d'églises. Quant à l'image de l'île de Lérins « fondée sur une roche vivante », il est difficile de ne pas la rapporter à celle de l'Église faite des « pierres vivantes » que sont les fidèles et fondée sur la « pierre vivante » par excellence qu'est le Christ<sup>47</sup>. Les écrits lériniens ont ainsi anticipé l'élaboration d'une doctrine du lieu de culte chrétien. Du moins cette doctrine trouva-t-elle une première esquisse (et un fonds commun de références) dans les réflexions d'Eucher, de Fauste ou de Césaire sur l'*eremus*, puis sur l'*insula sancta*.

2. Le second point qui se dégage de ce parcours est l'*identification* progressive du groupement d'ascètes de Lérins à l'île qu'il occupait. Si, en 426-427, Cassien parle de Lérins comme d'un « énorme *coenobium* de frères »<sup>48</sup>, l'établissement est ensuite souvent envisagé comme une « île ». Nous avons vu que la lettre de convocation du concile d'Arles s'adresse « à ceux qui sont dans l'île »<sup>49</sup> et qu'Ennode mentionne la « cohorte de l'île de Lérins »<sup>50</sup>. Pour désigner l'établissement fondé par Honorat, les auteurs de l'Antiquité et du Moyen Âge parlent moins de la communauté, du monastère ou de l'église de Lérins que de l'« île de Lérins » : *insula Lerinensis* (ou *Lyrinensis*). Le supérieur de l'établissement est l'« abbé de l'île de Lérins »<sup>51</sup> et ses membres sont les « frères de l'île de Lérins »<sup>52</sup>. Un adjectif, *insulanus*, qualifie d'ailleurs les expériences menées à Lérins : Eucher fait d'Hilaire un *insulanus tiro*, c'est-à-dire un « apprenti insulaire » (apprenti par rapport à Honorat, qui est un maître), et Fauste assimile la communauté à une *insulana*

47. Ces images, récurrentes depuis l'Antiquité dans les sermons de dédicace d'églises, depuis le haut Moyen Âge dans les hymnes et prières récités à l'occasion des dédicaces, se fondaient notamment sur la première Épître de Pierre (2, 4-5) qui affirme que « c'est en vous rapprochant de lui, [le Christ], pierre vivante [...] que vous aussi, comme des pierres vivantes, vous êtes édifiés en maison spirituelle ».

48. Dans le *Commonitorium*, Vincent de Lérins évoque, en 434, la « maison isolée de notre monastère » (*secretum monasterii habitaculum*).

49. Voir *supra* note 33.

50. Voir *supra* note 35.

51. Par exemple, dans la *Vie* de saint Oyend.

52. La lettre de convocation du concile d'Arles mentionne déjà : *abbatem Faustum necnon et reliquos fratres insulae Lerinensis (Exemplar epistulae generalis quae ad episcopos inuitandos in causa insulae Lerinensis missa est, éd. dans CC Ser. Lat., 148, p. 132).*

*militia*, une « milice insulaire »<sup>53</sup>, tandis que Sidoine Apollinaire vante, à propos de Lérins, l'efficacité particulière des *preces insulane*, les « prières insulaires »<sup>54</sup>.

3. Le troisième point qui ressort de notre examen de la littérature lérinienne est la mise en place d'un processus de *sanctification* de l'île. Les chercheurs qui ont travaillé sur Lérins aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles ont souvent évoqué une « île des saints », mais les expressions que l'on rencontre dans les textes à partir du VI<sup>e</sup> siècle sont : *beata insula*, *sancta insula*, *sancta Lerina*. C'est-à-dire : « île sainte ». Cette sanctification de l'île intervient alors qu'il n'y a pas, à Lérins, de tombe du saint fondateur ni de reliques : sans doute est-ce même l'absence de tels restes qui explique que certaines formes de dévotion ou de culte se soient portées non sur un fondateur, mais sur l'île, dès lors sanctifiée comme une personne. Quant aux « saints » que l'île nourrissait et envoyait très haut dans le ciel, ce sont les ascètes dans leur ensemble, les « chœurs » de ces religieux « entourés par les flots » qu'évoquait Ambroise. Cependant, l'élaboration de la notion d'« île sainte » s'inscrit, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, dans un système de représentation où il n'y avait de réelle sainteté que celle du Christ – la véritable « terre sainte » est le Christ, écrit Césaire d'Arles – et celle des parfaits qui adhèrent au Christ.

### *Ermîtes et moines des îles : une topique hagiographique*

À la fin du VI<sup>e</sup> siècle, au moment de la composition par Dynamius du poème sur la « sainte Lérins », le pape Grégoire le Grand se réjouissait de ce que « l'ensemble de la congrégation » de l'île vive dans l'« unanimité » et la « concorde »<sup>55</sup>. Mais les écrits relatifs à l'île de Lérins se tarissent ensuite, alors que surgissent dans les documents d'autres îles d'ermites ou de moines, dont le cas lérinien serait une sorte de paradigme. Dans sa Vie d'Hilaire de Poitiers, Venance Fortunat attribue ainsi à ce dernier un séjour sur l'île de Gallinara : à l'image d'Honorat débarquant à Lérins, Hilaire aurait, lors de son arrivée à Gallinara, mis en fuite les serpents qui occupaient l'île, instituant avec son bâton une limite infranchissable<sup>56</sup>.

Les îles-déserts du haut Moyen Âge sont évoquées de la même manière – avec les mêmes images et parfois les mêmes mots – que Lérins aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles,

53. Fauste de Riez, *Ep.* 8, éd. A. ENGELBRECHT, dans *CSEL*, 21, Vienne, 1891, p. 210.

54. Dans une lettre adressée en 476 à l'évêque Fauste de Riez, qui est dit *precum peritus insulanorum*. Fauste aurait transporté ces prières au cœur de la cité : ... *quas de palaestra congregationis heremitidis et de senatu Lirinensium cellulanorum in urbem quoque, cuius ecclesiae sacra superinspicis, transtulisti* (*Ep.* 9, 3, éd. A. LOYEN, Paris, 1970, p. 135).

55. Selon une lettre adressée en 596 à l'abbé Étienne de Lérins : *Laetos nos relatio Augustini serui Dei praesentium portitoris effecit, quod dilectionem tuam, ut oportet, uigilantem esse narrauit, denique ut presbyteros et diacones cunctamque congregationem unanimes uiuere ac concordem affirmet* (Grégoire le Grand, *Registrum* VI, 57, éd. D. NORBERG, dans *CC Ser. Lat.*, 140, Turnhout, 1982, p. 430). L'ensemble des lettres de Grégoire concernant les îles est évoqué par S. GIOANNI dans ce volume.

56. Sur cet épisode et sa représentation au Moyen Âge, voir la contribution de R.M. DESSÌ, dans ce volume (chap. X).

en particulier dans les récits hagiographiques mettant en scène le premier ermite ou le saint fondateur d'un établissement insulaire. Les mêmes motifs se retrouvent dans la plupart de ces textes, qui se comptent par dizaines entre le VI<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle : la quête du désert, parfois le voyage d'île en île avant de parvenir au lieu désiré, la domestication de l'île élue, débarrassée de ses serpents et d'autres bêtes démoniaques, le surgissement miraculeux d'eau douce, la maîtrise des flots marins entourant l'île, et enfin la construction de cellules et de lieux de culte<sup>57</sup>.

Les îles érémitiques et monastiques de l'Occident médiéval n'étaient pas toutes méditerranéennes. Ces établissements étaient forts nombreux, en particulier, dans les mondes irlandais et anglo-saxons, où de tels « déserts » se trouvaient hautement valorisés. Composée à la fin du VII<sup>e</sup> siècle par Adomnán, abbé d'Iona, la Vie de Colomban évoque à plusieurs reprises la quête de moines « cherchant le désert dans l'océan » et même un « désert marin », reprenant ainsi l'image qui avait ouvert, en 428, le traité d'Eucher « sur l'éloge du désert »<sup>58</sup>. Ce type de quête donna naissance à un véritable genre littéraire, celui des *imrrama*, qu'illustre la « Navigation de saint Brendan », un texte qui connut une importante diffusion dans l'Occident médiéval<sup>59</sup>.

La première version connue de la « Navigation », composée en langue latine par un *Scottus* inconnu, en Lotharingie, dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle, est certes tardive par rapport aux récits qui ont dû circuler antérieurement, ainsi que par rapport aux faits rapportés : le voyage en quête de « déserts » de l'irlandais Brendan, fondateur de nombreux monastères au VI<sup>e</sup> siècle. Elle charrie dès lors toutes sortes de traditions, qui ne sont pas sans lien avec les thèmes et motifs narratifs développés dans les écrits lériniens. Les pérégrinations de Brendan et des moines qui l'accompagnent vers la « terre promise des saints » (*terra re-promissionis sanctorum*) l'amènent à rencontrer, sur leur itinéraire, des îles infernales, peuplée de démons, caractérisées par l'absence de végétation et la présence de roches ou de reliefs montagneux – *Domine, Jhesu Christe, libera nos de hac insula*, disait alors Brendan<sup>60</sup> –, et des îles paradisiaques, sur lesquelles les montagnes font place à des pâturages, des prairies et des arbres. Lorsqu'ils abordaient une île nouvelle, Brendan et ses compagnons la parcouraient ou, plus exactement, ils en faisaient le tour, comme l'indique le verbe utilisé : *circuire*<sup>61</sup>. Au milieu de

57. Une recherche consacrée au motif de l'installation du saint sur une île dans la littérature hagiographique du Moyen Âge a été réalisée, à l'Université de Nice, par Céline Selme, dans le cadre d'un mémoire de master 1.

58. Ces passages sont cités par J.-M. PICARD dans ce volume.

59. Voir la mise au point de C. SELMER, F. BAR, A.-F. LABIE-LEURQUIN, « Navigatio sancti Brendani », dans *Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge*, éd. revue par G. HASENOHR et M. ZINK, Paris, 1992, p. 1057-1058. Cette *Navigatio* est attestée dans 120 manuscrits et traduite ou adaptée en langues vernaculaires.

60. *Navigatio sancti Brendani abbatis*, éd. C. SELMER, Notre-Dame, 1959, p. 62.

61. Par exemple : *Cum autem circuisset per tres dies illam insulam [...]* (*Navigatio sancti Brendani abbatis*, éd. C. SELMER, Notre-Dame, 1959, p. 13). – *Cumque cepissent circuire insulam illam [...]* (*Navigatio*, p. 17). – [...] *uiderunt aliam insulam [...]* *herbosam ualde et nemorosam plenamque flo-*

leur périple, Brendan et ses moines rencontrèrent une île «étonnamment plate, au point qu'elle semblait au niveau de la mer» – une description qui n'est évidemment pas sans rappeler la «plane Lérins» –, sur laquelle déambulaient trois groupes d'habitants, chantant des psaumes et des cantiques à tour de rôle<sup>62</sup>. À la fin du voyage, les moines pèlerins arrivent à la «terre promise des saints», qui est dite «très étendue», «pleine d'arbres et de fruits»<sup>63</sup>. Cette légendaire «terre des saints» fait bien évidemment penser aux îles «aux saints», «aux moines» ou «bénies» qui parsèment le littoral breton et, de manière plus générale, celui de la Gaule de l'Ouest: la toponymie atteste l'impact de l'occupation érémitique ou monastique sur ces sites insulaires<sup>64</sup>.

Les îles d'ermites et de moines du haut Moyen Âge n'étaient pas toutes maritimes: nombreuses sont les îles ou presque-îles de fleuve investies par des ascètes. Ainsi, Marmoutier, coincé entre une falaise et un méandre de la Loire, où se retire Martin, qui aurait été le premier ermite insulaire d'Occident, une fois porté sur le siège épiscopal de Tours. En raison du harcèlement de la foule, le nouvel évêque établit en effet un *monasterium* à l'écart de la cité, afin de pouvoir s'y réfugier régulièrement<sup>65</sup>. Selon Sulpice Sévère, biographe de Martin, «ce lieu aussi secret et éloigné n'avait rien à envier à la solitude du désert (*eremi solitudinem*)»<sup>66</sup>. En

---

*ribus, et ceperunt querere portum per circuitum insule* (Nauigatio, p. 22). – *Et ita per quadraginta dies nauigabant per insule circuitum, nec poterant portum inuenire* (Nauigatio, p. 29). – *Vir Dei uero ascendit de nauis et cepit circuire illam insulam* (Nauigatio, p. 54). – *Cum autem circuisserent nauigando illam insulam [...]* (Nauigatio, p. 71). – Concernant la «terre promise des saints», cf. la note 62. Le terme peut s'appliquer aussi à la mer: *uenerabilis pater [...] circuibat oceanum* (Nauigatio, p. 56).

62. *Erat illa insula mire planicie, in tantum ut illis uideretur equalis mari, sine arboribus aut aliquid quod a uento moueretur. Valde enim erat spaciosa, tamen cooperta scaltis albis et purpureis. Ibiq̄ uiderunt tres turmas [...]. Nam inter turmam et turmam spacium erat quasi iactus lapidis de funda. Et semper ibant huc atq̄e illuc, et una turma cantabat stando in uno loco, dicens: «Ibunt sancti de uirtute in uirtutem et uidebunt Deum deorum in Sion». Dum una turma perfiniebat illum uersiculum, alia turma stabat et incipiebat cantare carmen predictum, et ita faciebant sine intermissione. [...]* (Nauigatio, p. 49-50). Les incipits des nombreux psaumes et cantiques chantés par les trois groupes, lorsque Brendan et ses compagnons arrivent sur l'île, sont ensuite donnés avec précision (Nauigatio, p. 50-52).
63. *Porro ascendentibus de nauis, uiderunt terram spaciosam ac plenam arboribus pomiferis sicut in tempore autumnali. Cum autem circuisserent illam terram, nihil affuit illis nox* (Nauigatio, p. 79).
64. Voir B. TANGUY, «In oceano desertum: l'implantation monastique ancienne dans les îles bretonnes», dans *Les Religieux et la Mer*. Actes du colloque de Lille – Baie de Somme, 21-22 septembre 2001 = *Cahiers du CAHMER*, 16, 2004, p. 95-123. Plusieurs Vies de saints bretons, entre le IX<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, évoquent le séjour de ces saints sur une île. Sur ces textes hagiographiques: B. MERDRIGNAC, «Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle», Saint-Malo, 1985-1986; IDEM, «L'insularité des Miracles de saint Magloire», dans *Les Religieux et la Mer*, cit., p. 77-93; J.-C. CASSARD, *Les Bretons et la mer au Moyen Âge. Des origines au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, 1998, *passim*. Sur les îles de l'Ouest, voir C. TREFFORT, dans ce volume.
65. [...] *monasterium: [...] duobus fere extra ciuitatem milibus monasterium sibi statuit* (Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 10, 3, éd. J. FONTAINE, dans SC, 133, Paris, 1967, p. 274).
66. *Qui locus tam secretus et remotus erat, ut eremi solitudinem non desideraret. Ex uno enim latere praecisa montis excelsi rupe ambiebat, reliquam planitiem Liger fluiuis reducto paululum sinu clauserat; una tantum eademque arta admodum uia adiri poterat* (Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 10, 4, éd. J. FONTAINE, dans SC, 133, Paris, 1967, p. 274). Sulpice Sévère ne dit pas grand-chose du séjour

même temps, la faible distance qui séparait Tours de Marmoutier permettait un va-et-vient entre la cité et le désert, selon une situation qui n'est pas sans évoquer d'autres sites monastiques insulaires en position suburbaine, comme à Arles (*Insula suburbana*), Lyon (L'Île-Barbe), Vienne (Grigny) ou Auxerre (Saints-Côme-et-Damien)<sup>67</sup>. La Vie de Germain d'Auxerre, composée une trentaine d'années après sa mort, en 480, raconte la fondation, par cet évêque menant une vie d'ascèse rigoureuse, d'un monastère représentant le désert aux portes de la cité, de l'autre côté du fleuve :

«C'est ainsi que le bienheureux mena – chose fort difficile – une vie de solitude au milieu de l'affluence des foules et continua de vivre comme un ermite dans la fréquentation du monde. Instituant une double voie vers le Christ pour le progrès de la piété, en vue de la ville, de l'autre côté de l'Yonne, il fonda un monastère pour attirer les foules à la foi catholique par les communautés monastiques et par le rayonnement du clergé.»<sup>68</sup>.

Fondé aux portes d'Auxerre, le monastère n'était cependant accessible qu'en barque, par le fleuve, ce qui n'empêchait pas Germain de « visiter alternativement tantôt son église, tantôt son monastère »<sup>69</sup>. Comme l'écrit Jacques Le Goff, « les grands maîtres du monachisme latin réalisèrent dans leur vie et leur enseignement une sorte d'équilibre pendulaire entre la ville et le désert »<sup>70</sup>. Bien qu'à une tout autre échelle, « cette respiration alternée entre la retraite dans les ermitages et l'apostolat urbain », dont témoignent les cas de Marmoutier/Tours et d'Auxerre, renvoie aux principes qui commandaient les relations étroites unissant Lérins aux cités provençales, ainsi que les carrières épiscopales d'anciens ascètes. Dans la Vie de Martin, Sulpice Sévère avait du reste posé la question : « Quelle était

---

de Martin sur l'île de Gallinara : [...] *ad insulam, cui Gallinaria nomen est, secessit, comite quodam presbytero magnarum uirtutum uiro* (Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 6, 5, éd. p. 266).

67. M. FIXOT, « La cité et son territoire : l'exemple du Sud-Est de la Gaule », dans G. P. BROGIOLO, N. GAUTHIER, N. CHRISTIE (éd.), *Towns and their Territories between Late Antiquity and the Early Middle Ages*, Leyde - Boston - Cologne, 2000, p. 37-61, ici p. 44. Sur l'Île-Barbe, pour laquelle le modèle de Lérins est souvent évoqué : M. RUBELLIN, « L'histoire de l'Île-Barbe (V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle) », dans IDEM, *Église et société chrétienne, d'Agobard à Valdès*, Lyon, 2003, p. 265-275. On peut penser qu'Eucher, devenu évêque de Lyon, n'est pas étranger à la dimension lérinienne de l'Île-Barbe (voir à ce propos la contribution d'A. DUBREUCQ dans ce volume). L'articulation entre l'Île-Barbe et la cité épiscopale de Lyon est encore attestée, à la fin du Moyen Âge, par les processions qui reliaient les deux lieux, notamment lors de l'Ascension (J. ROSSIAUD, *Le Rhône au Moyen Âge. Histoire et représentations d'un fleuve européen*, Paris, 2007, p. 465-466).
68. *Vita Germ.* 6, citée par A. DE VOGÜÉ, *Histoire littéraire du mouvement monastique*, cit. n. 30, p. 338.
69. *Erat familiare [...] alternis uicibus nunc ecclesiam, nunc monasterium* (*Vita Germ.* 9, citée par A. DE VOGÜÉ, *Le Mouvement littéraire...*, cit., p. 339).
70. J. LE GOFF, « Le désert-forêt dans l'Occident médiéval », cit. n. 6, p. 63, qui renvoie notamment à P.-A. FÉVRIER, « La ville et le désert. À propos de la vie religieuse aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles », dans *Les Mystiques du désert dans l'islam, le judaïsme et le christianisme*, Publication de l'Association des amis de Sénanque, 1974, p. 39-61.

en effet la cité ou l'église qui n'aurait point désiré avoir un évêque émanant du monastère de Martin ? »<sup>71</sup>

Nombre d'îles fluviales sont difficilement repérables aujourd'hui, comme cette île de Vindunet (*Vindunita*), sur la Brière, près de l'estuaire de la Loire, où s'établit, selon Grégoire de Tours, l'ermite Friard qui avait quitté ses parents et sa patrie pour se rendre au désert: *oblitus parentes et patriam, eremum petiit*<sup>72</sup>. Après avoir rapporté que l'ermite Condède avait reçu du roi franc Thierry III l'île de Belcinac, entourée de tous côtés par les circonvolutions de la Seine et parfois visitée par des flots marins<sup>73</sup>, un autre hagiographe s'exclame, avec les mots de Césaire à propos de Lérins: « Ô heureuse et bienheureuse île de Belcinac », « autrefois nourricière des bêtes sauvages et désormais très secret repos pour les serviteurs du Christ »<sup>74</sup>. Après avoir débarqué sur cette île de la Seine, Condède l'avait, en effet, parcourue, en une sorte de procession destinée à purifier le lieu, puis il y avait édifié deux églises<sup>75</sup>. Au X<sup>e</sup> siècle, l'auteur de la Vie de l'ermite Fridolin explique que celui-ci a de même parcouru, de manière quasiment processionnelle, l'île de Sackingen entourée de toutes parts par le Rhin, à la recherche d'un lieu convenable pour y édifier une église<sup>76</sup>. Fridolin réduisit ensuite cette « île boisée » à l'état de « surface plane »<sup>77</sup>.

71. *Quae enim esset ciuitas aut ecclesia, quae non sibi de Martini monasterio cuperet sacerdotem?* (Sulpice Sévère, *Vita Martini*, 10, 9, éd. p. 274).

72. Grégoire de Tours, *Liber vitae patrum*, 10, dans *MGH SRM*, 1/2, p. 255-259. Cf. N.-Y. TONNERRE, « Deux ermites du pays nantais au VI<sup>e</sup> siècle: Friard et Secondel », dans *Corona Monastica. Mélanges offerts au père Marc Simon*, Rennes, 2004, p. 71-77.

73. [...] nauigauit in *insulam* uocabulo Belcinnacam [...] *quae undique ambiebatu fluuio Sequanae* (*Vita Condedi anachoretiae Belcinnacensis*, dans *MGH SRM*, 5, p. 646-651, ici p. 647). Et, plus loin: *insula Belcinnaca quae, ut supra dictum est, undique in gyro ambitur fluuio Sequana* (*Idem*, p. 648). À propos des flots marins: *Idem*, p. 649.

74. *O quam felix et beata insula Belcinnaca, beluarum quondam nutrix, nunc quoque seruorum Christi secretissima quies!* Et un peu plus loin: *O felix terra quam militis Condedi illustrauit praesentia!* (*Idem*, p. 649 et 650). Cette île faisait oublier tout autre désir d'*eremus*: *ut omne desiderium heremi anachoreticam uitam desiderantibus penitus aufferri uideatur* (*Idem*, p. 648).

75. *Quam de nauis egressus lustrando circuibat amoenitatemque ac secretum loci attentissime mirabatur, orans cunctipotentem Dominum, ut ipsum locum suo clementer largire dignaretur famulo. [...] Ingressus namque uir sanctus cum auctoritate regiae largitionis prefatam insulam, aedificauit in ea basilicam in honore sanctae Mariae perpetuae uirginis, alteram quoque in nomine beatorum apostolorum Petri et Pauli [...]* (*Idem*, p. 647 et 649).

76. À propos de l'île entourée par le Rhin: *Tunc cum idem Dei uir Fridolinus sollerter, prout ei licitum est, interrogaret, ubi eum ire iuberet, responsum est ei datum, ut ad quamdam insulam Alemannie Reni cuiusdam fluminis undique lymphis circumdatam sui cursum itineris accelerare non differret, illicque Sueuorum fidei se commendaret* (*Vita Fridolini*, dans *MGH SRM*, 3, p. 354-369, ici p. 362). Et un peu plus loin: [...] *et caucius ab ipsius urbis habitatoribus inquireret, si alicubi scirent aliquam insulam alueo Reni circumfusam et ab humanis habitationibus adhuc inusitatam et incultam [...]* (*Idem*, p. 363). Sur le parcours processionnel: [...] *antea enim tam longi lassitudine itineris et eundem tunc circumeundo locum causa hoc tantum experiendi, ubi decenter ecclesias edificare posset [...]* (*Idem*, p. 365).

77. [...] *cum idem sanctus uir Fridolinus prefatam adhuc nemorosam insulam ad planiciem redigeret [...]* (*Vita Fridolini*, dans *MGH SRM*, 3, p. 363).

Il y avait aussi les îles ou pseudo-îles de marais, d'étangs et de lacs, comme celle de Reichenau sur le lac de Constance, autre site monastique insulaire, qu'investit en 724 l'ermite Pirmin, après en avoir chassé des bêtes venimeuses et diaboliques et rendu la « terre » au Seigneur, selon les paroles de l'Évangile de Luc (10, 19) – « Dieu vous a donné le pouvoir de fouler les serpents et les scorpions » – qu'avait citées Hilaire dans le panégyrique d'Honorat<sup>78</sup>. L'auteur de la Vie de Pirmin raconte aussi que « ce lieu » devint alors « salubre », « fertile », « arboré et plein de vignes »<sup>79</sup>. Quant à l'île rocheuse de San Giulio sur le lac d'Orta, en Italie du Nord, elle était également infestée de serpents jusqu'à l'arrivée du saint qui, au terme d'une longue pérégrination entreprise avec son frère et marquée par de multiples fondations de lieux de culte, y édifia la centième et dernière église du parcours. Si la légende hagiographique est ici mise par écrit au VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle, elle s'inspire vraisemblablement de récits plus anciens<sup>80</sup>. L'archéologie atteste que, durant le haut Moyen Âge, la « basilique » insulaire d'Orta était protégée par d'importantes fortifications – dont rend bien compte l'expression *castrum uidelicet insulam* attestée en 962 dans un diplôme d'Otton I<sup>er</sup><sup>81</sup>.

L'île est parfois modelée, sinon totalement créée par une intervention divine, qui modifie alors le paysage. Composée par le prêtre-moine Gurmonoc de Landévennec et achevée en 884, la Vie de Paul-Aurélien, ermite dans les îles

78. [...] *Desiderium amantissimi amici audiens et uoluntatem Dei ut prudens intellegens: "Est", inquit, "insula haec, quam intueor, prope, in quam possum nauigando cum Dei adiutorio celeriter uenire; in illam me fac ad opus diuinum, quod optas, peragendum nauigio propere induci". Ille quoque reuens: "Vermibus", inquit, "insula haec quam cernis plena scaturrit, et idcirco nunquam homo ausus est in illam intrare". Qui respondens ait: "Domini est terra et plenitudo eius. Primis magistris dedit Deus potestatem calcandi scorpiones et cuncta uenenata dyabolica arte". In praedictam insulam intrante Domini cultore Pirminio, Dei nutu factum est, ut cuncta illa horrenda creatura uariorum atque inauditum uermium de altera parte serpendo atque reptando gurgitem peteret, et tribus diebus ac noctibus tota superficies stagni tecta erat mira magnitudine dirorum serpentium (Vita sancti Pirminii, dans MGH SS, 15, p. 21-31, ici p. 25). Selon le panégyrique d'Honorat: "Supra aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem" (Ps. 90, 13); et in euangelii Christi ad discipulos suos factam promissionem: "Ecce dedi uobis potestatem calcandi super serpentes et scorpiones". Ingredditur itaque impaudus et pauorem suorum securitate sua discutit (Hilaire d'Arles, Vita Honorati, 15, éd. p. 108-110).*

79. Pirmin édifie sur l'île *amoenam domum*, et ensuite: *factus est salubris aere, iocundus flumine, fecundus terra, arboribus nemorosus et uineis uberrimus* (Vita sancti Pirminii, dans MGH SS, 15, p. 21-31). Sur l'abbaye de Reichenau: H. MAURER (éd.), *Die Abtei Reichenau. Neue Beiträge zur Geschichte und Kultur des Inselklosters*, Sigmaringen, 1974, et sur les productions écrites: W. BERSCHIN, *Eremus und Insula. St Gallen und die Reichenau im Mittelalter, Modell einer lateinischen Literaturlandschaft*, Wiesbaden, 1987.

80. P. FRIGERIO, P. G. PISONI, « I ss. Giulio e Giuliano e l'evangelizzazione delle terre verbanesi e cusiane », dans *Verbanus*, 9, 1988, p. 215-277.

81. G. ANDENNA, « *Castrum uidelicet insulam: l'isola come castello e santuario* », dans *San Giulio e la sua isola nel XVI centenario di San Giulio*, Novare, 2000, p. 19-42; A. BERTANI, « L'isola di S. Giulio d'Orta dal Tardoantico all'età longobarda », dans *Quaderni della Soprintendenza Archeologica del Piemonte*, 20, 2004, p. 77-119.

bretonnes d'Ouessant et de Batz, raconte comment le saint protégea une terre fréquemment inondée par les flots marins : une importante surface cultivable fut gagnée sur l'eau grâce à l'intervention de Paul-Aurélien, et la mer ne franchit plus jamais une ligne de pierres posées par le saint sur le rivage<sup>82</sup>. L'hagiographe raconte aussi qu'au moment de son arrivée sur l'île de Batz, l'ermite avait affronté un serpent, ayant à l'esprit les paroles de l'Écriture : *Calcabit super serpentes et scorpiones* (Luc 10, 19)<sup>83</sup>. Le récit de fondation du Mont-Saint-Michel, rédigé peut-être au début et au plus tard au milieu du IX<sup>e</sup> siècle, explique que le Mont était à l'origine « distant de la mer » et « entouré d'une forêt épaisse », jusqu'à ce que, « par la volonté de Dieu », « le niveau de la mer qui se trouvait fort éloignée monta peu à peu », favorisant l'émergence d'une « île merveilleuse », « entourée de toutes parts par l'océan »<sup>84</sup>. Une île voulue par Dieu, où surgit d'ailleurs de l'eau douce, comme à Lérins et dans bien d'autres îles, et sur laquelle furent bâtis plusieurs lieux de culte, à commencer par un sanctuaire « établi à l'endroit précis où se trouvait un taureau qui y avait été attaché à l'insu de tous » : l'évêque d'Avranches « adopta comme mesure pour la construction l'espace circulaire qu'il voyait piétiné par le taureau »<sup>85</sup>.

## II. VERS UNE ECCLÉSIOLOGIE INSULAIRE

Tous les textes qui viennent d'être cités font des îles le terrain de prédilection des ascètes chrétiens, renvoyant ainsi à ce qu'explicitait un certain nombre d'écrits lériniens : l'île peut être un *locus* du divin, un lieu saint en même temps qu'une terre de saints. La sanctification des îles (monastiques) résulte en fait d'un long processus au sein duquel l'exégèse biblique a joué un rôle fondamental.

82. *Vita prima s. Pauli Aureliani* (BHL 6585), éd. F. PLAINE, *Vita sancti Pauli episcopi Leonensis in Britannia minori, auctore Wormonoco*, dans *Analecta Bollandiana*, 1, 1882, p. 208-258, ici p. 231-232. Sur ce dossier : J.-Cl. POULIN, « Les dossiers des saints Lunaire et Paul Aurélien (Province de Bretagne) [Sources hagiographiques de la Gaule, IX] », dans M. HEINZELMANN (dir.), *L'Hagiographie du haut Moyen Âge en Gaule du Nord. Manuscrits, textes et centres de production*, Sigmaringen, 2001, p. 193-248, ici p. 216-236.

83. *Vita prima s. Pauli Aureliani*, éd. p. 245-248.

84. *Reuelatio ecclesiae sancti Michaelis*, éd. P. BOUET et O. DESBORDES, dans P. BOUET, G. OTRANTO et A. VAUCHEZ (dir.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*, Rome, 2003, p. 10-15. Le manuscrit d'Avranches du X<sup>e</sup> siècle qui transmet ce récit, organisé en huit leçons, comporte plusieurs autres textes, repris à l'homélaire de Paul Diacre, notamment une homélie de Bède sur l'Église mystique et un commentaire de l'Évangile de Jean 10 à propos de la fête de la Dédicace, qui renvoie au Temple de Jérusalem, figure de l'Église. Sur la « Révélation » et sa datation, cf. P. BOUET, « La *Reuelatio* et les origines du culte à saint Michel sur le Mont Tombe », dans *Culte et pèlerinages à saint Michel*, cit., p. 65-90.

85. *Cumque de loci requireret amplitudine uel quantitate, eisdem cognouit responsis aedificationi eum debere statuere modum quem uideret iuucencum pedibus in circuitu protriuisse. Post haec quoque iussum est ut suo preceptis dominio restitueretur taurus* (*Reuelatio ecclesiae sancti Michaelis*, éd. p. 13).

La prise en considération de l'exégèse s'avère notamment nécessaire pour expliquer un constat d'ordre lexical à première vue étonnant : dans le traité d'Eucher « Sur l'éloge du désert » à l'origine de l'entreprise de sanctification de l'île de Lérins, le mot *insula* n'apparaît jamais. L'éloge concerne un « désert », pas une « île »<sup>86</sup>. Certes, le port et la terre entourée de flots sont des images tellement présentes dans le traité qu'elles donnent à voir l'île de *Lerina* ; le mot *insula* n'en est pas moins absent. Faut-il voir dans cette absence un silence volontaire ?

Selon le prologue d'un autre de ses traités, Eucher entend « proposer des formules d'intelligence spirituelle, en parcourant les figures de l'Écriture sainte »<sup>87</sup>. Dans son grand livre intitulé précisément *Figura*, Eric Auerbach a dit des « Formules » d'Eucher qu'elles représentaient le premier dictionnaire de *figurae*<sup>88</sup>. Absent du traité « Sur l'éloge du désert », le mot *insula* est en revanche présent dans les « Formules » : « Les îles sont les âmes ou les églises de Dieu, qui sont frappées par les flots des tentations. » Cette figure des îles-âmes ou îles-églises, fondée sur une interprétation du Psaume 96, 1 (« Que de nombreuses îles se réjouissent »), avait été décryptée par Jérôme et Augustin, que reprend ici Eucher<sup>89</sup>. Le lexème, notons-le, apparaît au pluriel : ce sont *les* îles qui figurent *les* églises – alors qu'en d'autres passages des « Formules », *ecclesia*, au singulier, est associée à différents termes bibliques comme *candelabrum*, *soror*, *filia*, *uirgo*, *uinea*, *arca*, *lucerna*. Quant au lexème *ecclesiae* au pluriel, il n'est attesté qu'une fois dans les « Formules », et ce sont donc les *insulae* qui y renvoient.

Pour saisir les structures de sens liées à la figure insulaire dans la culture chrétienne et comprendre les raisons pour lesquelles des îles ont pu être sanctifiées, nous proposons maintenant d'entreprendre une étude sémantique à partir du lexème *insula* dans les textes latins de l'Antiquité tardive et du Moyen Âge<sup>90</sup>. Pour ce faire, nous avons interrogé les bases de données du *CLCLT* (*Corpus*

86. Dans ses « Instructions », sous la rubrique des mots grecs, Eucher précise : *Heremus desertum* (*Instructionum ad Salonium lib. II*, éd. C. MANDOLFO, dans *CC Ser.Lat.*, 66, p. 214).

87. [...] *formulas intelligentiae spiritualis quas spondimus proponamus currentes per singulorum nomen figuras, quibus ista in illo diuinae lectionis inserta textu accipi solent* (Eucher, *Formulae intelligentiae spiritualis*, éd. C. MANDOLFO, dans *CC Ser.Lat.*, 66, p. 5).

88. Pour E. Auerbach, la *figura* chrétienne est un outil d'exégèse, mais l'interprétation figurative introduit, entre le message des deux Testaments, une forte hiérarchie : si l'un et l'autre renvoient à des faits réels, le second rend le premier caduc, car la venue du Christ a aboli la loi mosaïque (E. AUERBACH, *Figura. La Loi juive et la Promesse chrétienne* [1938], trad. franç., Paris, 2003).

89. *Insulae uel animae uel ecclesie Dei, quae diversis temptationum tunduntur fluctibus. In psalmo : Laetentur insulae multae* (Eucher, *Formulae intelligentiae spiritualis*, éd. C. MANDOLFO, dans *CC Ser.Lat.*, 66, p. 24). Le passage des « Formules » est repris à Jérôme, *Tractatus in Ps.*, dans *CSEL* 31, p. 21. Sur l'utilisation par Eucher des *Tractatus* sur les Psaumes de Jérôme et des *Enarrationes in Psalmos* d'Augustin, cf. M. DULAËY, « Jérôme, maître d'exégèse au monastère de Lérins : le témoignage des *Formulae* d'Eucher de Lyon », dans *Augustinianum*, 44, 2004, p. 371-400 (ici p. 375), et ÉADEM, « Augustin en Provence dans les premières décennies du V<sup>e</sup> siècle : le témoignage des *Formulae* d'Eucher », dans *Studia Ephemeridis Augustinianum*, 90, 2004, p. 121-146.

90. Intéressante mise au point sur la « symbolique de l'île dans la patristique latine » et sur le « désert insulaire » par F. BORCA, *Terra mari cincta*, cit. n. 3, Rome, 2000, en particulier p. 177-202. Sur

*Christianorum*), de la *Patrologie latine* et des *Monumenta Germaniae Historica*. Un examen global des textes (incluant la Bible) montre que le lexème *insula* peut renvoyer à une entité matérielle, géographique – le sens principal, voire unique, des langues contemporaines – mais aussi et surtout à d’autres sens aujourd’hui presque entièrement perdus, comme c’est le cas pour «pâté de maisons» (l’un des sens les plus fréquents du mot dans le monde romain, qui survit dans l’«îlot» du français contemporain), «côtes», «rivages», «peuples» et «nations». Les deux derniers sens sont dominants dans la Bible, l’usage géographique étant attesté principalement dans le Nouveau Testament pour désigner telle ou telle île.

Les versets scripturaires le plus souvent mentionnés et commentés par les auteurs de l’Antiquité tardive et du Moyen Âge sont le Psaume 96, 1 : *Dominus regnavit, exultet terra, laetentur insulae multae* («Le Seigneur est roi. Que la terre exulte, que de nombreuses îles se réjouissent»), et l’Apocalypse 1, 9, mettant en scène l’apôtre Jean exilé sur l’île de Patmos : *ego Iohannes frater vester et particeps in tribulatione et regno et patientia in Iesu fui in insula quae appellatur Patmos propter verbum Dei et testimonium Iesu* («Moi, Jean, votre frère et votre compagnon dans l’épreuve, la royauté et la persévérance en Jésus, je me trouvais dans l’île de Patmos à cause de la Parole de Dieu et du témoignage de Jésus»). Le premier verset, tiré des Psaumes, où le mot est employé au pluriel, permet l’identification des îles aux Églises, au sens de communautés chrétiennes (comme c’est le cas dans les «Formules» d’Eucher), tandis que le second verset, relatif à l’île de Patmos, permet d’envisager l’île comme le lieu de relégation des premiers chrétiens et/ou lieu de peine volontaire pour les saints. Les îles comme communautés de chrétiens et l’île comme lieu de relégation constituent en quelque sorte les *partes bonae* de la figure de l’île.

Il est par ailleurs une figure de l’île qui n’est pas véritablement bonne, sans être cependant tout à fait négative, comme l’est par exemple le lac qui est la figure de l’enfer : l’île au sens de la terre entière, de l’ici-bas entaché par le péché originel. C’est en ce sens qu’Ambroise évoque l’*insula peccati*, l’île-monde où a été relégué Adam après la chute du Paradis terrestre<sup>91</sup>. La connotation est certes négative, mais la terre représente tout de même un lieu de pénitence et de

---

l’importance de la sémantique historique pour le médiéviste et pour un exemple d’analyse qui nous a inspirés : A. GUERREAU, *L’Avenir d’un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Paris, 2001 («La sémantique médiévale», p. 191-237, «Les nouveaux supports de l’information, la statistique», p. 163-189); IDEM, «Textus chez les auteurs latins du XII<sup>e</sup> siècle», dans «Textus» im *Mittelalter : Komponenten und Situationen des Wortgebrauchs im schriftsemantischen Feld*, éd. L. KUCHENBUCH, U. KLEINE, Göttingen, 2006, p. 149-178.

91. *Ideo et Adam eiectus de patria caelesti et illa sede paradisi in insulam peccati est relegatus. Recte ergo dicit Scriptura: “Renouamini, insulae”* [Is 41, 1], *quia peccatorum fluctibus sicut insulae in istius mundi freto circumuenimur. Ista ergo insulae per aduentum Domini peccatorum remissione renouatae sunt, id est homines in lauacro medii inter aquas quasi insulae constituti tundeantur undarum molibus sicut insulae sonoris peccatorum relidentibus fluctibus, sicut insulae, in quibus ante uelut fraudum scopulis erant simplicibus crebra naufragia, quia dolus erat in corde et in ore blanditiae* (Ambroise, *De interpellatione Iob et David*, tract. 4, cap. 9, dans CSEL, 32, 1897, p. 294).

rémission des péchés. Délaissant l'*insula peccati*, nous allons nous intéresser plus précisément aux bonnes *insulae*, c'est-à-dire les figures exégétiques positives qui ont rendu possible la sanctification des îles monastiques. Il sera d'abord question de la figure de l'île-refuge ou lieu de peine volontaire des saints, et ensuite de la seconde figure positive, celle des îles-Églises ou îles-communautés chrétiennes. Après avoir examiné ces *figurae*, nous essaierons de répondre à la question suggérée plus haut : pourquoi le mot « île » est-il absent du traité « Sur l'éloge du désert » ?

« *Bona pars* » : îles refuge et peine volontaire des saints

Dans l'œuvre de Tertullien, notamment dans son *Apologeticum*, le mot *insulae* est parfois inséré au sein d'une énumération, où il peut renvoyer à la notion d'immeuble, de pâté de maisons ou quartier. Ainsi, lorsqu'est évoquée, par leurs adversaires ou leurs partisans, la multiplication des chrétiens :

« Ils disent que la cité en est envahie, que l'on trouve des chrétiens dans les champs, dans les villages, *dans les îles* ; ils se plaignent, comme s'il s'agissait d'un mal, que des personnes de tout sexe, âge, condition et dignité, passent à ce nom. »<sup>92</sup>

« Nous avons rempli la terre entière et tout ce qui vous appartient, les villes, *les îles*, les places fortes, les municipes, les bourgades, les camps eux-mêmes, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le forum. Nous vous avons seulement laissé les temples ! »<sup>93</sup>

Mais Tertullien évoque aussi l'île dans un sens qui nous intéresse davantage : celui d'île-prison, lieu de relégation pour les premiers chrétiens et les martyrs. Un passage de l'*Apologeticum* fait allusion aux supplices et aux peines infligés aux chrétiens – décapités, brûlés, livrés aux fauves, envoyés dans les mines et déportés sur les îles – pour les rapporter aux simulacres que constituent les dieux païens :

« Nous sommes décapités, mais avant que l'on utilise le plomb, la colle et les chevilles, vos dieux sont sans tête. Nous sommes exposés aux bêtes féroces, mais ce sont ces bêtes que vous placez à côté de Libère, Cibèle et Céleste. Nous sommes livrés aux flammes, mais vos dieux subissent le même sort lorsqu'ils se trouvent encore dans la masse du métal. Nous sommes condamnés aux mines, d'où proviennent vos dieux. Nous sommes relégués dans les îles, mais certains parmi vos dieux ont l'habitude de

92. *Obsessam uociferantur ciuitatem ; in agris, in castellis, in insulis Christianos ; omnem sexum, aetatem, condicionem, etiam dignitatem transgredi ad hoc nomen quasi detrimento maerent* (Tertullien, *Apologeticum* 1, 7, éd. E. DEKKERS, dans *CC Ser.Lat.*, 1, p. 86).

93. [...] *et orbem iam et uestra omnia impleuimus, urbes, insulas, castella, municipia, conciliabula, castra ipsa, tribus, decurias, palatium, senatum, forum. Sola uobis reliquimus templa !* (Tertullien, *Apologeticum* 37, 4, éd. E. DEKKERS, dans *CC Ser.Lat.*, 1, p. 148). L'utilisation d'*insulae* au sens d'immeubles est aussi attestée chez Augustin : *Roma enim quid est, nisi Romani ? Non enim de lapidibus et lignis agitur, de excelsis insulis et amplissimis moenibus* (*Sermo* 81, dans *PL* 38, 505).

naître ou de mourir dans une île. S'il résulte de tout cela quelque caractère divin, alors ceux qui sont punis sont consacrés, et les suppliciés doivent être appelés dieux.»<sup>94</sup>

En parlant d'une « consécration » des chrétiens condamnés à la relégation dans les îles, Tertullien ouvre la voie à la sanctification de l'île. Il y revient plus loin dans l'*Apologeticum* en notant que « lorsque certains sont envoyés dans les mines, sur les îles ou en prison, du fait qu'ils appartiennent à la secte de Dieu, ils deviennent les disciples de leur propre religion »<sup>95</sup>.

Si des chrétiens ont valorisé l'exil insulaire, c'est que celui-ci renvoyait à un précédent prestigieux : la relégation de saint Jean, par l'empereur Domitien, sur l'île de Patmos, où « l'apôtre et évangéliste » Jean avait eu des révélations et mis par écrit le livre de l'Apocalypse : *uidit enim in Pathmos insula, in qua fuerat a Domitiano principe ob Domini martyrium relegatus, Apocalypsim infinita futurorum mysteria continentem*<sup>96</sup>. En vertu d'un tel modèle, la relégation sur les îles fut bientôt envisagée comme pouvant résulter d'un acte volontaire conduisant à la sainteté : nous avons vu, au début de cette étude, qu'Ambroise et Jérôme considéraient les îles comme des lieux d'asile plus que d'exil, des lieux de salut plus que de damnation. Dans l'une de ses lettres, Augustin fait l'éloge d'un ermite qui venait alors de mourir sur l'île de Capraria : « Eustase nous précède dans l'éternel repos, lui qui n'est plus frappé par ces flots pareils à ceux dont votre île [Capraria] est battue, lui qui ne désire plus Capraria car il n'a plus besoin du cilice. »<sup>97</sup>

Une île ne suffit cependant pas à faire un saint. Dans son traité « contre la lettre de Parménien », Augustin s'en prend aux donatistes qui se proclament « martyrs » du seul fait qu'ils sont emprisonnés, envoyés dans les mines ou déportés sur les îles :

« Si tout individu puni par l'empereur ou par les juges qu'il délègue est par le fait même martyr, toutes les prisons foisonnent de martyrs, toutes les chaînes de condam-

94. *Ceruices ponimus : ante plumbum et glutinum et gomphos sine capite sunt dei uestri. Ad bestias impellimur : certe quas Libero et Cybele et Caelesti applicatis. Ignibus urimur : hoc et illi a prima quidem massa. In metalla damnatur : inde censentur dei uestri. In insulas relegamur : solet et in insula aliquis deus uester aut nasci aut mori. Si per haec constat diuinitas aliqua, ergo, qui puniuntur, consecrantur et numina erunt dicenda supplicia !* (Tertullien, *Apologeticum* 12, 4-5, éd. E. DEKKERS, dans *CC Ser. Lat.*, 1, p. 110).

95. *Et si quis in metallis et si quis in insulis uel in custodiis, dumtaxat ex causa Dei sectae, alumni confessionis suae fiunt* (Tertullien, *Apologeticum* 39, 6, éd. E. DEKKERS, dans *CC Ser. Lat.*, 1, p. 151).

96. Jérôme, *Aduersus Iouinianum*, lib. 1, par. 26, *PL* 23, col. 247. Et pour ne citer qu'un autre texte parmi de très nombreuses évocations de la relégation de saint Jean à Patmos : *Quo tempore Iohannem apostolum atque euangelistam in Pathmum insulam relegauit : ubi ille arcanis sibi mysteriis reuelatis librum sacrae Apocalypsis, qui quidem a plerisque aut stulte aut impie non recipitur, conscriptum edidit* (Sulpice Sévère, *Chronicorum libri II*, lib. 2, cap. 31, dans *CSEL*, 1, 1866, p. 85).

97. *Eustasius in eam requiem praecessit, quae nullis fluctibus sicut insula tunditur, nec Caprariam desiderat, quia nec cilicio iam quaerit indui* (Augustin, *Epistola* 48, dans *CSEL*, 34, 1898, p. 140).

nés traînent des martyrs, dans toutes les mines ce ne sont que douloureux martyrs, dans toutes les îles on déporte des martyrs... »<sup>98</sup>

Dans la même veine, l'évêque d'Hippone dénonce, en un passage de son traité « contre Fauste », les prétendues « persécutions » qu'aurait endurées le manichéen, un moment exilé sur une île :

« Fauste, convaincu et ayant confessé d'être manichéen [...], fut condamné à la peine très légère d'être relégué dans une île, si du moins l'on peut appeler cela une peine : c'est ce que font, chaque jour, spontanément, les serviteurs de Dieu désireux de se soustraire au tumulte et aux agitations du monde. »<sup>99</sup>

L'exil insulaire était peut-être une peine légère dans la perspective polémique d'Augustin. Il n'empêche qu'en 591, dans une lettre adressée au recteur de Campanie à propos des îles monastiques d'Eumorfia et de Palmaria, le pape Grégoire le Grand interdit l'entrée dans ces établissements insulaires des jeunes gens de moins de dix-huit ans, car, dit-il, *dura est in insulis congregatio monachorum*<sup>100</sup>. Cette règle est encore rappelée, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, dans le « Décret » de Gratien<sup>101</sup>.

Laissons cependant de côté les raisons qui ont motivé le pape à formuler un tel interdit pour reprendre le fil de notre analyse. En commentant le premier verset du Psaume 96 (« Que la terre exulte, que de nombreuses îles se réjouissent »), Arnobe le Jeune, qui s'était opposé à la doctrine augustinienne de la grâce, précise que les îles dont il est question dans ce verset ne sont « pas toutes les îles, mais celles dans lesquelles demeurent des saints » : *insulae non omnes, sed in quibus habitant sancti*. Seules les îles habitées par les saints seraient donc dans la joie, selon les

98. *Alioquin si, quisquis ab imperatore uel a iudicibus ab eo missis poenas luit, continuo martyr est, omnes carceres martyribus pleni sunt, omnes catenae iudicariae martyres trahunt, in omnibus metallis martyres aerumnosi sunt, in omnes insulas martyres deportantur, in omnibus poenalibus locis iuridico gladio martyres feriuntur, omnes ad bestias martyres subriguntur aut iussionibus iudicum uiui ignibus concremantur* (Augustin, *Contra epistulam Parmeniani*, lib. 1, cap. 8, dans CSEL, 51, 1908, p. 34).

99. *Faustus autem conuictus uel confessus, quod Manichaeus esset, cum aliis nonnullis secum ad iudicium proconsulare productis, eis ipsis christianis, quibus perducti sunt, intercedentibus leuissima poena, si tamen illa poena dicenda est, in insulam relegatus est: quod sua sponte cotidie serui dei faciunt se a turbulento strepitu populorum remouere cupientes, et unde publica terrenorum principum uota per indulgentiam solent relaxare damnatos* (Augustin, *Contra Faustus*, lib. 5, dans CSEL, 25, 1891, p. 280).

100. *Quia autem dura est in insulis congregatio monachorum, etiam pueros in eisdem monasteriis ante decem et octo annorum tempora suscipi prohibemus. Vel si qui nunc sunt, tua eos experientia auferat et in Romanam urbem transmittat. Hoc et in Palmaria aliisque insulis te per omnia uolumus custodire* (Grégoire le Grand, *Registrum* I, 48, éd. D. NORBERG, dans *CC Ser. Lat.*, 140, Turnhout, 1982, p. 62-63).

101. *Decretum Gratiani* pars 2 C 20 q 1 c 5, F 844.

paroles du Psaume<sup>102</sup>. La figure positive de l'île habitée par les saints nous conduit dès lors à l'autre *bona pars* typologique : les îles-églises.

« *Bona pars* » : « *insulae-ecclesiae* »

Le terme *insulae* tout court (trois occurrences : Gn 10, 5 ; So 2, 11 ; 1 M 11) ou accompagné du déterminant *gentium* (fréquents dans les livres des prophètes Isaïe, Jérémie et Ézéchiel) indique, dans les commentaires de Jérôme et d'Augustin, les fidèles de l'Église tout entière. Comme l'écrit Augustin, en interprétant Gn 10, 5, après le Déluge, la descendance de Noé s'était dispersée sur terre en diverses *insulae gentium*, c'est-à-dire peuples ou nations<sup>103</sup>. À la suite de l'Incarnation, l'Église s'établit dans ces multiples *insulae gentium*. L'évêque d'Hippone peut dès lors expliquer :

« Le Prophète dit : *Toutes les îles des nations, chacune en son lieu, l'adoreront* [So 2, 11]. Il a dit "toutes les îles" pour montrer qu'il n'y a pas de coin de terre où l'Église ne se trouve, puisque aucune île ne sera laissée de côté. Nous avons appris que l'Évangile a pénétré au sein des îles, dont quelques-unes sont situées dans l'Océan. [...] Nous savons que déjà l'Église est établie vers le côté occidental de l'Océan : elle ira sur tous les points de ces rivages où elle n'est point parvenue encore, parce qu'elle fructifie et croît sans cesse. »<sup>104</sup>

Il y avait certes des îles réelles, « pleines de la parole de Dieu », « pleines de chrétiens » et « pleines de serviteurs de Dieu » ; « toutefois, ces îles peuvent être une expression figurée pour les Églises ». Telle est donc la figure *insulae = ecclesiae* : les îles renvoient aux Églises, au pluriel, figure déjà présente chez les Pères grecs, affirmée en plusieurs passages par Jérôme et Augustin, reprise dans les « Formules » d'Eucher, puis dans le commentaire sur les Psaumes de Cassiodore (mort vers 580). Ce dernier précise que si dans le psaume 96 ce ne sont pas « tou-

102. Arnobe le Jeune, In Ps. 96: *Securus cantas in nonagesimo sexto, qui in nonagesimo quinto dominum cognouisti. In hoc enim psalmo et terra exultat de resurrectione sanctorum et insulae non omnes, sed in quibus habitant sancti* (Arnobii Iunioris *Commentarii in Psalmos*, éd. Kl.-D. DAUR, dans *CC Ser.Lat.*, 25, Turnhout, 1990, p. 142).

103. [...] *dispersae sunt insulae gentium super terram post diluuium* (Augustin, *De doctrina christiana*, lib. 3, cap. 36, éd. J. MARTIN, dans *CC Ser.Lat.*, 32, Turnhout, 1972, p. 113 ; *De ciuitate Dei*, SL 48, lib. 16, cap. 3, éd. B. DOMBART, A. KALB, dans *CC Ser.Lat.*, 48, Turnhout, 1955, p. 503). L'explication est reprise tout au long du Moyen Âge.

104. *Propheta autem dicit : "Et adorabunt eum unusquisque de loco suo, omnes insulae gentium"* [So 2, 11]. *"Omnes insulae" dixit, tanquam diceret, etiam omnes insulae hinc ostendens quam nulla relinquatur terrarum ubi non sit ecclesia, quando nulla relinquatur insularum, quarum nonnullae etiam in Oceano sunt constitutae, et quasdam earum euangelium iam suscepisse didicimus. Atque ita et in insulis singulis quibusque impletur, quod dictum est, "Dominabitur a mari usque ad mare", quo unaquaeque insula cingitur, sicut in uniuerso orbe terrarum, quae tamquam omnium quodam modo maxima est insula, quia et ipsam cingit Oceanus, ad cuius litora in occidentalibus partibus ecclesiam peruenisse iam nouimus et, quocumque litorum eius nondum peruenit, peruentura est utique fructificando atque crescendo* (Augustin, *Epistola* 199, dans *CSEL*, 57, 1921, p. 285-286).

tes» les îles (*omnes*), mais de «nombreuses» îles (*multae*) qui sont évoquées, c'est afin d'exclure les «hérétiques» qui ont pris l'habitude de se servir du nom d'Église pour couvrir leurs erreurs<sup>105</sup>.

«Pourquoi des îles ? », avaient interrogé Jérôme et Augustin :

«Parce qu'elles sont entourées par les flots des tentations. De même qu'une île environnée de flots écumeux peut bien être battue, mais non brisée par ces flots, ainsi les Églises de Dieu, répandues en tout lieu dans le monde, sont en butte à la persécution de la part des infidèles qui frémissent de toutes parts, et résistent dans les îles, et la mer est apaisée. *Quae de nombreuses îles se réjouissent* [Ps 96, 1].»<sup>106</sup>

Ces îles, au pluriel, forment un esprit et un corps dont le Christ est la tête – plus de distinction, ici, entre *omnes* et *multae*, d'autant que le texte biblique commenté comporte *omnes insulae* :

«Toutes les îles des nations l'adoreront, chacune en son lieu [So 2, 11], mais il s'agit de l'unité de l'esprit et de l'unité du corps, dont le Christ est le chef unique.»<sup>107</sup>

- 
105. Adiecit “*laetentur insulae multae*”. *Regnante itaque Domino per totum mundum, dispositae laetentur Ecclesiae, quae merito insulis comparantur, quia mundi fluctibus ambitae circumlatrantium persecutionum numerositate tunduntur. Sed sicut istae saeuientibus fluctibus nesciunt laedi, ita nec sanctae Ecclesiae perturbationibus aduersariorum probantur imminui; quin potius illos suis cautibus frangunt, qui in eas undosae culminibus irruerunt. Et uide quia dicit “multae”, non omnes, propter haereticas prauitates, quae erroribus suis ecclesiarum nomen imponunt* (Cassiodore, *Expositio psalmorum: in Ps. 96*, éd. M. ADRIAEN, dans *CC Ser. Lat.*, 98, Turnhout, 1958, p. 870-871). Sur l'assimilation des îles aux Églises, dès l'apologiste Théophile d'Antioche, à la fin du II<sup>e</sup> siècle, voir F. BORCA, *Terra mari cincta*, cit. n. 3, p. 195. Théophile évoquait déjà les hérétiques, en distinguant les bonnes îles, habitées, riches en eau et en fruits, susceptibles d'accueillir ceux qui échappent à la tempête (ces îles représentant les saintes Églises), et les îles rocheuses, dangereuses pour les navires, stériles et privées d'eau, non habitées si ce n'est par des bêtes féroces (ces îles renvoyant aux hérétiques).
106. Selon Augustin, passant du sens historique au sens figuré : *Sed iam uideamus: “Dominus regnauit; exsultet terra, iucundentur insulae multae”. Est quidem, quia uerbum Dei non in sola continenti terra praedicatum est, sed etiam in insulis quae constitutae sunt in medio mari: et ipsae plenae christianis, plenae sunt seruis Dei. Non enim separat mare eum qui fecit mare. Quo naues possunt accedere, uerba Dei non possunt? Impletae sunt insulae. Verumtamen possunt et in figura recte accipi insulae, omnes ecclesiae. Quare insulae? Quia circumlatrantur fluctibus omnium tentationum. Sed quomodo insula undique circumstrepentibus fluctibus tundi potest, frangi non potest, magisque ipsa frangit fluctus uenientes, quam frangitur ab eis, sic et ecclesiae Dei pullulantes per totum orbem terrarum, passae sunt persecutiones undique frementium infidelium, et ecce stant insulae, et iam placatum est mare. “Iucundentur insulae multae” (Enarrationes in Psalmos: in Ps. 96, éd. E. DEKKERS, J. FRAIPONT, dans *CC Ser. Lat.*, 39, Turnhout, 1956, p. 1357). Quant à Jérôme, qui évoque d'abord les îles, figures des âmes : “*Laetentur insulae multae*” bene dixit de animabus nostris sanctus presbyter, quae uariis cogitationibus quasi uariis hinc inde tunduntur fluctibus. Nos autem dicamus et insulas ecclesias. Denique dicitur et in alio loco: “Conuertentur ad me insulae multae”. **Vultis scire quoniam insulae dicantur Ecclesiae?** [...] “*Laetentur insulae multae*”. *Quomodo enim insulae in medio mari positae sunt, sic et ecclesiae quasi in medio mari saeculi istius positae sunt, et ita persecutionibus, quasi diuersis tunduntur fluctibus. Verum istae insulae tunduntur cotidie, sed non subruunt. In mari quidem sunt, sed habent fundamentum Christum, qui moueri non potest* (Tractatus in psalmos: de psalmo 96, éd. G. MORIN, dans *CC Ser. Lat.*, 78, Turnhout, 1958, p. 157-158).*
107. Neque enim “in unum” dicturus est aliquem corporalem locum, cum de tali uocatione gentium propheta praedixerit: “Et adorabunt eum unusquisque de loco suo omnes insulae gentium”, sed

C'est Jérôme qui énonce le plus clairement la raison pour laquelle les îles-Églises sont toujours envisagées au pluriel, lorsqu'il affirme qu'«avant que la terre de David ne soit restituée, il n'y avait qu'une seule île de Judée dans la joie»: Jérusalem. «Mais maintenant que la terre de David a été restituée, il est dit que de nombreuses îles sont dans la joie. Nous pouvons dire de nombreuses îles, diverses provinces ou cités peuplées de croyants, que nous interpréterons comme diverses Églises. De même, en effet, que les îles sont frappées ici et là par les flots marins, ainsi les Églises sont frappées par les flots des tentations, mais ne sont point submergées»<sup>108</sup>. Il y a donc un *avant* et un *après*: avant le Christ, seule une île se réjouissait, *una tantum insula exultabat*, tandis que «maintenant», ce sont des îles nombreuses, *insulae multae*. Jérôme est attentif à la lettre (et au nombre des mots) de l'Écriture: il n'envisage pas de figure *insula = ecclesia*, où une île renverrait à un seul lieu, hormis le cas de Jérusalem avant l'Incarnation. Pour les chrétiens, l'île au singulier ne pouvait guère être associée qu'à l'image de l'*insula*-monde, qui était, par sa nature même, une *insula peccati*, partiellement convertie et en outre menacée par les hérétiques. La lettre de l'Écriture (*insulae multae* ou *insulae omnes*) fut donc respectée: il ne semble pas que, dans l'Antiquité tardive ou le haut Moyen Âge, la figure des *insulae*-Églises (au pluriel) ait abouti explicitement à une figure de l'*insula*-Église (au singulier).

### *Le choix typologique d'Eucher*

Nous comprenons dès lors mieux l'absence du mot *insula* dans le traité «Sur l'éloge du désert» d'Eucher: pour l'auteur des «Formules d'intelligence spirituelle», il n'était guère envisageable d'exalter *une* île, en l'absence de correspondance possible entre le *locus* «île» et la *figura* «Église». S'il n'y a pas d'«île [de Lérins]» dans le traité d'Eucher, sans doute est-ce lié au poids de l'interprétation typologique de la Bible, ainsi peut-être qu'au danger que pouvait représenter une exégèse qui privilégierait une île en particulier pour l'identifier à l'Église, dans un contexte où les membres de certaines sectes se voyaient volontiers en martyrs relégués sur une île. Concernant les *insulae-ecclesiae*, Eucher ne fait que reprendre une figure élaborée pour l'essentiel par Jérôme et Augustin; toutefois en constituant le

---

“congregaret in unum” dictum est in unum spiritum et in unum corpus, cuius unum caput est Christus. Talis congregatio aedificatio est templi Dei, talem congregationem non generatio carnalis sed regeneratio spiritalis facit (Augustin, *Epistula* 187, dans CSEL, 57, 1911, p. 115).

108. “Laetentur insulae multae”. Dicitur in quodam propheta: “Loquere ad habitatores insulae huius”, hoc est, ad habitatores Hierusalem. Vides ergo quia Hierusalem insula nuncupatur. Ante ergo quam terra David restitueretur, una tantum Iudaeae insula exultabat; nunc autem David terra restituta, dicitur, “Laetentur insulae multae”. Insulas multas, diuersas prouincias siue urbes possumus dicere credentium populorum, siue diuersas ecclesias interpretabimur. Quomodo enim insulae marinis fluctibus hinc inde tunduntur, sic et ecclesiae uariis tempestatibus temptationum tunduntur quidem, sed non subuertuntur (JÉRÔME, *Tractatum de psalmis, series altera: de ps.* 96, éd. G. MORIN, dans *CC Ser. Lat.*, 78, Turnhout, 1958, p. 440-441).

premier véritable manuel de *figurae*, il officialise en quelque sorte l'usage pastoral de ces « figures ». Certes, Eucher aurait pu s'appuyer sur l'exégèse insulaire, celle des îles au pluriel en tant qu'âmes des saints et qu'Églises, ou celle de l'île-prison, lieu de peine volontaire pour les ascètes chrétiens. Mais le lieu par excellence de la rencontre avec Dieu, ce qu'il lui importait de mettre en valeur dans son traité, était le désert. L'*insula* au singulier, dessinant un espace limité, un bout de terre cerné par les flots, pouvait bien sûr renvoyer à la relégation des martyrs, aux flots des tentations, il n'empêche que le lieu biblique par excellence où se manifestait Dieu n'était autre que le désert. Lorsque Eucher compose son traité, il fait donc l'éloge du désert et l'éloge de son désert que constitue Lérins. Il ne pouvait écrire un *De laude insulae* : le mot *insula* ne renvoyait pas aux mêmes fondements bibliques et exégétiques que le désert. Par ailleurs, Lérins n'était qu'une île parmi d'autres, ou une Église parmi d'autres, une communauté de saints certes, mais parmi d'autres communautés de saints : le nombre de la figure *insulae-ecclesiae* aurait amoindri l'idée d'une présence particulière de Dieu en ce lieu monastique ; en revanche, le mot *heremus* la rendait visible grâce à la figure du *desertum*.

Il est du reste significatif que lorsqu'il mentionne Honorat, dans la préface de ses « Instructions », Eucher demeure en quelque sorte fidèle à sa propre exégèse : le mot *insula* est bien présent à propos de l'établissement fondé par Honorat, mais au pluriel, comme dans la figure *insulae-ecclesiae*. Honorat y est dit « d'abord père des îles, ensuite aussi maître des églises »<sup>109</sup>. La notation renvoie bien évidemment au rôle joué par le fondateur de Lérins dans le gouvernement des îles monastiques, puis dans celui des Églises épiscopales : Honorat a d'abord dirigé l'île (ou les îles) de Lérins, avant de prendre la responsabilité d'une Église, Arles, qui le mit en position d'exercer son influence sur d'autres Églises. Le pluriel d'*insulae* et d'*ecclesiae* peut être ici interprété à la lettre, c'est-à-dire de manière factuelle : Honorat aurait exercé son autorité sur des groupes d'ascètes occupant les deux îles, *Lero* et *Lerina*. Cependant, il peut en même temps renvoyer à la lecture typologique, dénotant dès lors la force de la figure biblique : de nombreuses îles, dont Lérins, sont dans la joie<sup>110</sup>. En utilisant *insulae* et *ecclesiae* au pluriel à propos d'Honorat et de sa fondation insulaire, Eucher paraît faire coïncider deux

109. *Haec cum se legentibus per totum Scripturarum corpus crebro offerant, non ab re existimaui ea tibi cum significationibus suis in opere hoc quasi coarceruata ostendere. Dignum namque est quacumque cura mea ingenium tuum remunerari qui uixdum decem natus annos heremum ingressus inter illas sanctorum manus non solum inbutus uerum etiam enutritus es sub Honorato patre, illo, inquam, primo insularum postea etiam ecclesiarum magistro ; cum te illic Hilarii tunc insulani tironis sed iam nunc summi pontificis doctrina formaret per omnes spiritalium rerum disciplinas, ad hoc etiam te postea conummantibus sanctis uiris Saluiano atque Vincentio eloquentia pariter scientiaque praeminentibus* (Eucher, *Instructionum ad Salonium lib. I*, éd. C. MANDOLFO, dans *CC Ser. Lat.*, 66, p. 77).

110. Du reste, lorsqu'il met en scène Maxime, également abbé, puis évêque, Fauste s'embarrasse moins d'exégèse : pour lui, Maxime « est porté en avant pour l'île ; il est préparé pour l'église... » (Fauste, *Sermo de sancto Maximo episcopo et abbate*, 4-5, éd. S. GENNARO, Catane, 1966, p. 134-137).

sens distincts, l'*historia* et la figure. En d'autres termes, Eucher sanctifie Lérins, mais ne la désigne ni comme *insula*, ni directement comme *ecclesia*.

### *Des îles-Églises à l'île-Église*

En se fondant tant sur la relégation de saint Jean à Patmos que sur les multiples mentions d'îles de l'Ancien Testament, les moines et les clercs de l'époque carolingienne continuèrent à voir dans les îles des figures ecclésiales. En faisant allusion à l'exil insulaire de saint Jean, Ambroise Autpert (mort en 784) explique ainsi, dans son commentaire sur l'Apocalypse, que « cette île [de Patmos] désigne les persécutions de l'Église, que [Jean] a endurées quotidiennement en raison de la parole de Dieu »<sup>111</sup>. Quant aux *insulae gentium* de So 2, 11, Paschase Radbert (mort en 865) précise: *Omnes insule dixit quasi omnes ecclesiae*<sup>112</sup>. « Toutes les îles » renvoient donc à « toutes les Églises ». Raban Maur (mort en 856) s'inspire d'Augustin pour expliquer que si le Prophète a évoqué « toutes les îles », c'est pour signifier qu'il n'y a aucune partie du monde où ne se trouve l'Église<sup>113</sup>. Par ailleurs, dans une section consacrée aux îles de son encyclopédie, après avoir tout d'abord repris l'étymologie courante au Moyen Âge (le mot *insula* dérive de *in salo*, c'est-à-dire « dans le sel », du fait que les îles sont « situées dans la mer »), Raban Maur fait sienne la tradition exégétique représentée par Jérôme, Augustin et Eucher: « En plusieurs passages des Écritures Saintes, les îles signifient les Églises du Christ, et spécialement certains hommes saints qui sont frappés par les vagues des persécutions mais ne sont pas détruits car ils sont protégés par Dieu. »

111. *Insula enim illa persecutiones Ecclesiae designat, quas propter uerbum Dei cotidie patitur [...]. Quid autem per insulam Patmos, quae fretum interpretata sonat, in qua Iohannes exilio religatus erat, quando hanc reuelationem cernebat, nisi persecutionum angustias designat, quas siue ille tunc passus est, siue Ecclesia postea pertulit, cuius figuram ipse gerebat?* (Ambroise Autpert, *Expositio in Apocalypsin*, praefatio, éd. R. WEBER, dans *CC Cont.Med.*, 27, Turnhout, 1975, p. 16, et *ibidem*, lib. 1, cap. 1, p. 58). Dans le dernier développement, c'est saint Jean qui devient figure de l'Église.

112. *Unde propheta: "Et adorabunt eum unusquisque de loco suo omnes insule gentium". Omnes insule dixit quasi omnes ecclesiae. Hinc ostendit quod nulla relinquatur terrarum spatia ubi non sit futura ecclesia. Quarum quam plurime insularum in Oceano constitutae iam pro certo Euangelium susceperunt. Et quaecumque non perceperunt utique percipient ut perueniat ad omnes utcumque crescendo atque fructificando* (Paschase Radbert, *Expositio in Matheo*, lib. 11, éd. B. PAULUS, dans *CC Cont. Med.*, 56B, Turnhout, 1984, p. 1164).

113. *Propheta autem dicit: "Et adorabunt eum unusquisque de loco suo, omnes insulae gentium". "Omnes insulae" dixit, tamquam diceret "etiam omnes insulae", hic ostendens, quam nulla relinquatur terrarum, ubi non sit ecclesia, quando nulla relinquitur insularum, quarum nonnullae etiam in oceano sunt constitutae et quasdam earum Euangelium iam suscepisse didicimus. Atque ita et in insulis quibusque singulis impletur quod dictum est: "Dominabitur a mari usque ad mare", quo unaquaqueque insula cingitur, sicut in uniuerso orbe terrarum, quae tamquam omnium quodam modo maxima est insula, quia ipsam cingit oceanus, ad cuius litora in Occidentalibus partibus ecclesiam peruenisse iam nouimus, et quocumque litorum eius nondum peruenit, peruentura est utcumque fructificando atque crescendo* (Raban Maur, *Expositio in Matthaeum*, lib. 7, éd. B. LÖFSTEDT, dans *CC Cont.Med.*, 174A, Turnhout, 2000, p. 619).

Enfin, il explique, à la suite de Cassiodore, les raisons pour lesquelles le psaume 96 évoque de « nombreuses » îles, et non « toutes » les îles : il s'agit d'écarter les hérétiques qui dissimulent leurs erreurs sous le nom d'Église<sup>114</sup>.

À partir du XII<sup>e</sup> siècle, les exégètes n'accordent plus, semble-t-il, la même importance que l'avaient fait les Pères à la lettre de l'Écriture, notamment au nombre du lexème « île ». Ou plutôt le dépassent-ils. Dans sa *Grande Glose*, qui allait devenir la référence commune en matière d'exégèse des Psaumes, Pierre Lombard (mort en 1160) évoque ainsi les *insulae* renvoyant aux chrétiens et à leurs communautés, c'est-à-dire aux Églises du monde entourées des flots des tentations, mais il élabore en outre une figure de l'*insula-Ecclesia*, « diffusée sur toute la surface de la terre », « assaillie par les persécutions des infidèles », île brisant les flots qui viennent s'y écraser<sup>115</sup>. Cette figure nouvelle – nouvelle, car si le fondement scripturaire est toujours le même (Ps 96, 1 : *Laetentur insulae multae*), on passe du pluriel au singulier – est affirmée dans le recueil de *distinctiones* d'Alain de Lille (mort en 1203), qui fait de l'île (au singulier) la figure de l'Église de Dieu (au singulier) : *Insula, proprie, Ecclesia Dei, quasi in salo mundano posita et fluctibus et tempestatibus exposita; unde in Psalmo: "Laetentur insulae multae"*<sup>116</sup>. D'autres recueils de distinctions emboîtent le pas. Le cardinal et légat Pierre de Capoue (mort en 1208), en particulier, exploite la nouveauté exégétique, proba-

114. *Insulae dictae quod in salo sint, id est in mari posita, quae in plurimis locis sacrae scripturae aut Ecclesias Christi significant, aut specialiter quoslibet sanctos viros qui tunduntur fluctibus persecutionum, sed non destruuntur, quia a Deo proteguntur. Nam in psalterio scriptum est: "Dominus regnavit, exsultet terra, laetentur insulae multae". Regnante itaque Domino per totum mundum dispositae laetentur Ecclesiae: quae merito insulis comparantur, quia mundi fluctibus ambitae circumlustrantur persecutionum numerositate tunduntur; sed sicut istae saeuientibus fluctibus nesciunt laedi, ita nec sanctae Ecclesiae perturbationibus aduersariorum probantur immunes: quin potius illos suis cautibus frangunt, qui in eas undosis culminibus irruerunt. Et uide quia dicit "multae", non omnes, propter haereticas prauitates, qui erroribus suis Ecclesiarum nomen imponunt.* Raban Maur évoque ensuite l'identification de l'île avec le peuple juif (plutôt qu'avec Jérusalem, comme l'avait fait Jérôme): *Item insula, plebs Iudaea, ut in Ezechiele: "Fili hominis, loquere ad habitatores insulae"*. Enfin, il note que les îles, au sens géographique du terme, désignées par leur nom, ne sont guère nombreuses dans la Bible: *Sunt quidem plurimae insulae propriis nominibus uocatae, sed paucis locis in scripturis sacris eorum nomina posita reperiuntur [...]* (Raban Maur, *De uniuerso*, lib. 12, cap. 5 [de insulis], dans PL 111, col. 353).

115. "*Laetentur insulae multae*", *id est qui habitant in insulis, quia et in insulis sunt christiani. Vel, insulae, id est totius mundi Ecclesiae quae in medio tentationum sunt. Et ideo insulae dicuntur, quia circumlustrantur fluctibus tentationum. Et sicut insula circumstrepentibus fluctibus tunditur, sed non frangitur, ita Ecclesia per totum orbem dilatata persecutiones infidelium patitur, sed non uincitur: potius tanquam insula uentibus fluctus frangit.* Pierre Lombard reprend ensuite l'explication de Cassiodore: *Addit "multae". Non dicit omnes, propter haereticorum conuentus* (Pierre Lombard, Commentaire sur les Ps., PL 191, col. 885-886). Sur la *Grande Glose* sur les Psaumes de Pierre Lombard : M. C. COLISH, « Psalterium Scholasticorum: Peter Lombard and the Emergence of Scholastic Psalms Exegesis », dans *Speculum*, 67, 1992, p. 531-548 ; M. MORARD, « Entre mode et tradition: les commentaires des psaumes de 1160 à 1350 », dans G. CREMASCOLI, F. SANTI (éd.), *La Bibbia del XIII secolo. Storia del testo, storia dell'esegesi*, Florence, 2004, p. 323-352.

116. Alain de Lille, *Distinctiones*, PL 210, col. 819.

blement due à la plume de Pierre Lombard, en décryptant une double figure de l'*insula bona*: *Insula duobus modis in bono*. La première figure est celle de l'île extérieure, la seconde celle de l'île intérieure. L'île extérieure représente l'Église militante, tandis que l'île intérieure renvoie aux âmes. L'*insula militans* domine les flots des persécutions par sa *stabilitas*, de même que les îles-âmes, qui s'occupent des affaires séculières, combattent les flots des tentations par leur constance. Les catégories proposées par Pierre de Capoue rendent définitivement caduques les questions exégétiques relatives au singulier et au pluriel (*insula vs insulae*), à la partie et à la totalité (*multae vs omnes*), qui avaient été d'actualité aux temps d'Augustin, de Jérôme ou d'Eucher. Comme Pierre Lombard et Alain de Lille, Pierre de Capoue affirme l'existence d'une île-Église renvoyant à l'institution ecclésiale et d'îles-Églises représentant les fidèles chrétiens. Une note située en marge de l'entrée *Insula* dans le manuscrit conservé des *dictinctiones* de Pierre de Capoue voit dans la double dimension de la bonne île une figure de la bipartition de l'Église, organisée en « docteurs » et « auditeurs », c'est-à-dire clercs et laïcs<sup>117</sup>.

À la fin des années 1330, dans son *Repertorium morale*, recueil alphabétique de plusieurs milliers de mots latins pris dans la Bible et commentés pour l'usage des prédicateurs, Pierre Bersuire consacre un long développement au mot *insula* (trois colonnes dans l'édition du début du XVIII<sup>e</sup> siècle). La définition initiale du mot est d'ordre « géographique » et univoque: « L'île est une portion de terre entourée de tous côtés par les eaux. » Quant à sa signification « morale », *insula* peut renvoyer aux « personnes » et aux « lieux », les unes comme les autres avec une valeur négative ou positive. Dans l'acception de lieu au sens négatif,

117. *Insula duobus modis in bono* (marg. : *id est doctorum et auditorum*). *Insula exterior et insula interior*. *Exterior insula est ecclesia militans : loquere habitatoribus insule huius. Interiores insule sunt anime secure*. Ps : “*Dominus regnavit, exultet terra, letentur insule multe*”. *Prima uniuersalis, secunda particularis*. *Prima circumdatur mari huius seculi*. Ps : “*Hec mare magnum et spatiosum*”. *Secunda circumdatur mari secularium occupationum*. *Iob* : “*De qua mare loquitur, non est mecum*”. *Prima tunditur fluctibus persecutionum*. [...] *Secunda quatitur fluctibus temptationum*. [...] *Prima stat immobilis stabilitate sideri et soliditate petri*. *Paulus* : “*Fundamentum aliud nemo potest ponere preter id quod positum est, qui est Christus Iesus*”. [...] *Eu* : “*Tu es Petrus et super hanc petram edificabo ecclesiam meam*”. *Secunda manet immobilis uirtute constantie, et stabilitate perseuerantie*. [...] *Ad stabilitatem ergo prime, fanguntur fluctus persecutionum*. *Iob* : “*Et dixit huc usque uenies et non procedes amplius et hic contundes tumentes fluctus tuos*”. *Ad constantiam secunde fanguntur unde temptationum*. Ps : “*Beatus qui tenebit et allidet paruulos tuos ad petram*”. [...] *Prime custos est Petrus et ceteri ecclesiarum prelati*. [...] *Secunde custos est ratio et ceteri rationabiles sensus*. [...] *Primam non submergit mare persecutionum, sed semper est supra mare*. [...] *Secundam non submergit fluctus temptationum sed semper superat illas*. [...] *Prima sita est in amaritudine mundi*. [...] *Secunda posita est in amaritudine carnis*. [...] *In prima habitat populus fidelium*. [...] *In secunda habitat turba cogitationum*. [...] *Prima incepit fundare ad Abel et ad munera eius et semper post tunsam est fluctibus persecutionum*. [...] *Secunda cepit fundari ad Adam quando inspiravit in faciem eius spiritum uite, et semper post tunsam est fluctibus temptationum*. [...] (Pierre de Capoue, *Distinctiones*, ms Paris, BnF, lat. 16894, fol. 116 rb-vb). Nous devons cette référence à Emmanuel Bain, que nous remercions vivement.

on trouve l'enfer ; en tant que lieu au sens positif, l'île renvoie à l'*Ecclesia*, à la *religio*, au Paradis<sup>118</sup>. Bersuire ne reprend pas l'exégèse du verset du Psaume 96, 1 (*Laetentur insulae...*), mais souligne que l'île est un *locus-ecclesia*, une *religio* dans la mesure où l'île est propice à accueillir en toute sécurité ceux qui veulent pénétrer les secrets divins et vivre un « état séparé du siècle » (*status a saeculo separatus*), tel, ajoute-t-il, celui qui a permis à Jean d'avoir des visions célestes sur l'île de Patmos.

Il conviendrait de se demander si la figure nouvelle de l'*insula-Ecclesia* fut jamais utilisée pour qualifier une Église particulière, telle que la congrégation monastique insulaire de Lérins. Afin d'illustrer l'impact possible de la figure de l'île sur les représentations de l'*Ecclesia Lerinensis*, on peut évoquer deux innovations intervenues au sein de la tradition constituée par les textes produits à Lérins :

1. La première, très ponctuelle, est l'introduction du mot *insula* dans la copie tardive d'un passage clé du traité « Sur l'éloge du désert » d'Eucher. Ce passage, situé à la fin du traité, dans lequel Eucher célébrait « [sa] Lérins qui reçoit dans ses bras ouverts avec tendresse ceux qui viennent à elle », est inséré au sein d'une Vie de saint Honorat, réélaborée et transcrite dans un manuscrit vraisemblablement réalisé au monastère de Lérins dans les premières décennies du xv<sup>e</sup> siècle. Mais alors qu'Eucher vantait, dans ce passage, *Lirinum meam*, « ma Lérins », l'auteur de la fin du Moyen Âge modifie en *insulam meam Lirinensem*, « mon île de Lérins »<sup>119</sup>. On ne peut totalement exclure que ce dernier ait eu sous les yeux un témoin isolé, aujourd'hui perdu, du traité comportant déjà cette variante ; il reste que le caractère très personnel de sa compilation, extrêmement construite, l'attention qu'il accorde au vocabulaire, corrigeant le latin selon le goût des humanistes, sont à nos yeux des indices en faveur d'une interpolation volontaire, qui ébranle en tout cas l'édifice figuratif bâti par Eucher à partir de la seule image de Lérins *heremus-desertum*.

2. La seconde nouveauté est l'apparition, à partir du xii<sup>e</sup> siècle, du syntagme *insula sancti Honorati*, « île de saint Honorat » (ou « île Saint-Honorat »). On ne le rencontre, en effet, jamais auparavant, pas même dans le cartulaire de l'abbaye, et ce constat semble pouvoir être généralisé : dans le haut Moyen Âge, les îles monastiques ne sont à peu près jamais désignées par le mot *insula* suivi du déter-

118. *Insula. Nota quod insula est portio terrae aquis ex omni latere circumseptae. Et uidetur quod moraliter accipiendo, insula potest referri ad personas et ad loca. Ad personas dico, quia per insulam possunt intelligi uiri boni et uiri mali. Ad loca etiam, quia per insulam possunt intelligi Ecclesia, religio, mundus, infernus et paradus* (Pierre Bersuire, *Opera omnia... sive Reductorium, repertorium et dictionarium morale utriusque testamenti quadripartitum*, t. IV, Coloniae, Agrippinae, J. W. Friessem et J. E. Fromart, 1712, p. 439a-440° : 439a). Sur Bersuire, cf. Ch. SAMARAN, « Pierre Bersuire », dans *Histoire littéraire de la France*, 39, Paris, 1962, p. 259-450.

119. Stresa, Biblioteca Rosminiana, ms. 4, fol. 21 r-v. Nous revenons plus loin sur ce manuscrit, que présente par ailleurs C. CABY dans ce volume (chap. XXI).

minant renvoyant au nom d'un saint tutélaire<sup>120</sup>. Les premières attestations de l'*insula sancti Honorati* se trouvent dans une lettre d'Hildebert de Lavardin (vers 1101), à manier avec beaucoup de prudence en l'absence d'édition critique<sup>121</sup>, et dans un texte pisan de la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>122</sup>. C'est du reste également dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle qu'est évoquée pour la première fois, dans des documents génois, l'« île Sainte-Marguerite » de Lérins<sup>123</sup>. Sans doute les fondements exégétiques de la notion d'« île(s) », renvoyant non à une Église singulière, mais à toutes ou à de nombreuses Églises, expliquent-ils en partie que l'on ne pouvait concevoir avant le XII<sup>e</sup> siècle une île dédiée à tel ou tel saint particulier. Par la suite, les îles monastiques, désormais accompagnées du déterminant *sancti* et du nom d'un saint, devinrent l'analogue des lieux de culte, dédiés ou consacrés à un saint. Comme nous allons maintenant le voir, le dossier des textes médiévaux relatifs à Lérins illustre bien ce processus de sacralisation des îles.

- 
120. À l'exception du cas de l'*insula sancti Iuliani*, laquelle est mentionnée dans l'*Histoire des Lombards* de Paul Diacre, puis dans un diplôme d'Otton I<sup>er</sup> de 962. Il existe cependant, dans ce document, une ambiguïté entre *insula* au sens actuel du terme et *insula* au sens antique de pâté de maisons, puisque le diplôme concerne une fortification: *tribuens quoddam castrum, videlicet insulam sancti Iulii* –, ce qui concorde d'ailleurs avec l'apparition d'une première muraille défensive sur les rivages du lac (cf. « Schede 1999-2000 », dans *Archeologia Medievale*, 27, 2000). Quoi qu'il en soit de cette première mention d'une île avec titulature d'un saint, ce n'est que beaucoup plus tardivement que se diffuse le lexème suivi du génitif *sancti*.
121. *Hi catholicae religionis expertes et hostes in insulam beati Honorati sacratissimo die Pentecostes in multis nauibus delati sunt* (Hildebert de Lavardin, *Epistula VII*, dans *PL* 171, col. 287-288).
122. Bernardus Marango (mort en 1188) raconte, en effet, comment en 1166 plusieurs galères pisanes ont fait naufrage en 1166 au large « des îles Saint-Honorat »: *Pisani uero audientes quod Ianuenses de Arli recessissent, galeas uiriliter armauerunt, et post illos cum uictoria redeuntes, super insulas Sancti Honorati furore iraque maximi uenti et terribilis, nocte IIII kal. nouembris in alto pelago astracti sunt, quod terram amplificare non potuerunt. Et eadem nocte atque sequenti die tanta fuit maris tempestas et uenti contrarii, ut ex XXX una galeis, XX uix seruari potuerunt: relique merse naufragium sunt passe, Dei et non hominum iudicio, quasdam in Sardineam, quasdam in Corsicam, vel Bugeam pertulerunt. Quedam alia galea de Porta Aurea Gigerim applicuit, cuius galee homines capti pro piratis ducti sunt ad Bugeam, et omnes, preter quatuor parvulos et XX alios quos fortuna liberauit, truncati sunt. Alie uero XVIII, nescientes de aliis quid inde esset, infra XI dies nouembris Pisas cum triumpho de inimicis rediere* (Bernardus Marango, *Annales Pisani*, dans *Gli Annales Pisani di Bernardo Marangone*, éd. M. L. GENTILE, *Rerum Italicarum Scriptores*, VIII, p. 38).
123. Le 19 juillet 1181, par un acte fait in *claustro Lirinensium fratrum*, l'abbé de Lérins cède à la commune de Gênes la moitié de l'île Sainte-Marguerite, afin que les Génois y édifient un château et un bourg: *damus et cedimus [...] medietatem insule sancte Margarite pro castro edificando et burgo [...] (Codice diplomatico della Repubblica di Genova, n° 134, p. 273-274)*. Par un deuxième acte, également dressé, le même jour, in *claustro Lirini*, les consuls de Gênes promettent de leur côté de protéger et défendre le monastère de Lérins, les églises et les habitants de Sainte-Marguerite (*monasterium uestrum de Lirino et omnes ecclesias insule Sancte Margarite*) et d'inclure dans tout traité conclu avec les Sarrasins l'obligation de ne pas s'en prendre à eux (*Idem*, n° 135, p. 274-275).

## III. LÉRINS, ÎLE SACRÉE

*Renaissance d'une île monastique*

Rompant un silence un peu assourdissant de près de trois siècles, le monastère de Lérins est à nouveau attesté dans les documents, deux bulles et un diplôme à la forme toutefois suspecte, dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle. Ces actes mentionnent un établissement qui paraît désormais situé sur le littoral, à Arluc, mais demeure qualifié de « désert » et renvoie à l'Antiquité : *monasterium desertum antiquumque Horluc*, selon une bulle du pape Léon VIII<sup>124</sup>. Ce monastère d'Arluc est en même temps associé à l'« île de mer » de Lérins : *Oriluco monasterio et in insula maris monasterium Lirinis*, d'après un diplôme du roi de Bourgogne Transjurane, Conrad I<sup>er</sup><sup>125</sup>. Une bulle du pape Benoît VII, adressée en 978 à l'abbé Maieul de Cluny, évêque de son côté l'« île de Lérins avec le monastère d'Arluc » (*insulam Lirinensem cum Arluco monasterio*) : cet acte a peut-être été retouché, sinon forgé, dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, au moment de la prise en charge du monastère insulaire par l'abbé Odilon de Cluny<sup>126</sup>. Si les moines n'étaient plus sur l'île à la fin du X<sup>e</sup> siècle, ils n'en étaient donc pas loin, peut-être repliés sur la côte ; ils se trouvaient en tout cas toujours considérés comme les frères d'une « île » qui renvoyait au « désert ». La bulle ou pseudo-bulle de Benoît VII affirmait en outre que cette « île » avait jadis été placée par le pape Grégoire le Grand sous la protection du Saint-Siège : *ut ex decretis beati Gregorii pape didicimus, eadem insula in iure et subiectione sancte sedis apostolice consistit*, une affirmation dont on voit bien la portée dans la perspective d'une prise en charge par Cluny.

Au XI<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du siècle suivant, les actes du cartulaire de Lérins évoquent le « monastère de l'île », associant étroitement les mots *coenobium* (ou *monasterium*) et *insula*. Des dons sont faits « au bienheureux Honorat de l'île du monastère de Lérins » (*beato Honorato insule monasterii Lirinensis*)<sup>127</sup>,

124. Confirmation des biens du monastère de Montmajour par le pape Léon VIII en 963, Lérins-Arluc paraissant donc alors rattaché à Montmajour : H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden, 896-1046*, I, n° 159, p. 294-296. Il est difficile d'interpréter *monasterium desertum antiquumque* : un monastère déserté et ancien, ou un monastère-désert enraciné dans l'Antiquité ? Contrairement à l'interprétation courante, nous adoptons la seconde hypothèse – « le monastère et le désert antique(s) » – où le mot *desertum* est donc pris comme substantif, *antiquum* pouvant se rapporter tout à la fois au monastère et au désert. Nous remercions Stéphane Gioanni pour ses remarques sur ce point.

125. Dans un diplôme du roi de Bourgogne Transjurane, Conrad I<sup>er</sup>, daté aussi de 963, mais connu par une copie interpolée du XII<sup>e</sup> siècle : cf. E. MAGNANI, « Lérins dans la société féodale, X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire de l'abbaye de Lérins*, Abbaye de Bellefontaine, 2005, p. 134-135.

126. H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden, 896-1046*, I, n° †248, p. 490-491, pense qu'il s'agit d'un faux, comme E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocraties en Provence, milieu X<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> siècle*, Münster, 1999, p. 46-50, qui soutient l'hypothèse de la forgerie. H. ATSMAN, S. BARRET et J. VEZIN, *Les plus anciens documents originaux de l'abbaye de Cluny*, t. 2, Turnhout, 2000, n° 43, p. 68-71, en sont moins sûrs et, dans ce volume, G. BUTAUD donne de nouveaux arguments en faveur de la fiabilité de l'acte (chap. XV).

127. CL n° 161, p. 156, a. 1074 (Ms fol. 75v).

tandis qu'est mentionnée l'«église de saint Honorat qui est située et construite sur une île de mer» (*ecclesie sancti Honorati, que est posita et constructa in quedam insula maris*)<sup>128</sup>. Dans un acte du cartulaire qui consigne un don réalisé en 1093, sous l'abbatit d'Aldebert II, l'île est dite avoir été «consacrée» en mémoire d'Honorat et de la Vierge Marie: *offero, dono atque contradado domino Deo et beate uirgini Marie almoque confessori Honorato, in quorum memoria et ueneratione consecrata Lyrinensis insula dinoscitur*<sup>129</sup>.

### *Une île consacrée par le sang des martyrs*

Les moines paraissent alors élaborer de nouveaux discours susceptibles d'exalter leur île qui contrôlait désormais un important patrimoine foncier et se trouvait à la tête de dépendances et prieurés dans toute la Provence. Sans doute est-ce dans les années 1110 que fut composé un bref panégyrique de l'île, destiné à figurer au début d'un dossier de chartes recopiées par les religieux, sans doute ébauche d'un cartulaire qui ne fut jamais réalisé sous cette forme. Ce panégyrique, qui évoque une île et un monastère dédiés par le sang des martyrs, associe le «saint abbé Porcaire» et le «vénéralle Aygulf», tous deux abbés martyrs :

«Il y a une île en Provence, entourée de partout par l'étendue de la mer Tyrrhénienne, appelée Lérins par les habitants et jadis dédiée au Seigneur Jésus-Christ par le sang et les têtes de cinq cents martyrs. Alors que s'abattait sur eux la fureur du peuple des Sarrasins, c'est le saint abbé Porcaire qui fut, lit-on, le chef et le porte-étendard de leur victoire. Parmi les sépulcres se trouvent enfouis les ossements du vénérable Aygulf, abbé de ce lieu et remarquable martyr du Christ. Le monastère de cette île [a été] uni à l'Époux céleste par l'effusion et le bénéfice du sang d'un tel nombre de martyrs [...].»<sup>130</sup>

Un motif inédit apparaît dans ce court texte: celui de l'île dédiée ou consacrée par le sang des martyrs et, de ce fait, unie à l'Époux céleste. Cette dernière image rompt avec les réticences qu'avait notamment exprimées Césaire d'Arles, on s'en souvient, pour reconnaître à la «terre sainte» le statut d'épouse du Christ. Ce n'est sans doute pas un hasard si cette union au Christ d'une île-épouse est

128. CL n° 178, p. 177, a. 1141 (Ms fol. 85v).

129. CL n° 226, p. 230, a. 1093 (Ms fol. 109v).

130. *Igitur est insula quedam apud Prouinciam, undique circumsepta freto Tirreni equoris, que ab incolis uocitatur LYRINUS, quingentorum martyrum cruore atque capitibus Domino Ihesu Christo olim dicata. Cuius uictorie dux et signifer extitisse legitur SANCTUS abbas PORCARIUS, debacante super eos furore gentis Sarracenorum. Inter quorum sepulcra condiuntur ossa uenerabilis AIGULFI, eiusdem loci abbatis et Dei martyris egregii. Huius autem insule monasterium quia copulatur celesti sponso effusione et commercio sanguinis tantorum martyrum, dignum duximus ut nostra auctoritate et omnium episcoporum, tam abbatum quam nobilium uirorum huius sancte synodi, summo munere religionis honestando corroboretur.* Ce texte à la forme étrange qui affranchit le monastère de toute sujétion se trouve au folio 156 r-v du cartulaire de Lérins. Sur ce texte, voir la contribution de M. LAUWERS dans ce volume (chap. XVI).

évoquée à l'époque où les exégètes se mettent à identifier l'*insula*, au singulier, à l'*Ecclesia*, au singulier également. Notons enfin que les thèmes qui parcourent ce panégyrique se retrouvent dans une Passion lérinienne de Porcaire, attestée dans plusieurs manuscrits comportant certaines variantes entre eux, mais se distinguant nettement de la version clunisienne de l'histoire de Porcaire que véhicule la Vie de l'abbé Maïeul : il est possible que cette écriture ou réécriture lérinienne de la geste de Porcaire remonte au XII<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>.

### *Le déchaussement du pape et la consécration de Lérins*

Le projet visant à faire de Lérins une île consacrée est remis à l'ordre du jour à la fin des années 1280, à l'occasion de la composition, sans doute au monastère, d'une nouvelle version de la Vie d'Honorat (*BHL* 3976), enrichie de nombreux récits légendaires. L'auteur de cette Vie relate en particulier la venue sur l'île du pape Eugène, peu après l'établissement d'Honorat et des religieux. Le pape y avait été attiré par la réputation de ferveur de ces nouveaux « habitants » de l'île et par les miracles opérés sur place<sup>132</sup>. À peine débarqué, suivant l'enseignement de « saint Moïse », le pape s'était déchaussé et s'était mis à parcourir l'« île sainte » en tremblant. Comme il constatait les grands mérites de cette « sainte congrégation de Lérins », mérites encore supérieurs à ceux dont il avait entendu parler, « il bénit l'ensemble de l'île de Lérins » et « y consacra une église dédiée à saint Pierre », avant de canoniser Caprais et Venance, respectivement père spirituel et frère d'Honorat. Le monastère fut placé sous la protection spéciale de saint Pierre, et le pape accorda l'indulgence et la rémission des péchés à tous les « pénitents et confessés » qui se rendraient sur l'île entre la veille de l'Ascension et le lendemain de la Pentecôte : un tel privilège n'avait auparavant été concédé par le siège apostolique qu'aux pèlerins visitant Jérusalem<sup>133</sup>. L'auteur de cette nouvelle Vie d'Honorat détaille les indulgences particulières accordées aux pieux visiteurs.

131. La démonstration n'en sera pas faite ici. Il s'agit d'une recherche en cours qui fera l'objet d'une publication prochaine, dans le cadre d'un ouvrage consacré aux dossiers hagiographiques et au culte des reliques à Lérins.

132. *Audiens Eugenius papa grandes et efficaces operationes sincere deuotionis et solliciti studii feruentis religionis noue plantationis habitantium in insula Lyrinensi et mirabiles uirtutes et gratias singulares, quas operabatur Dominus per eosdem, accessit ad locum, ut uideret, si fama celebris opere completur (Vita sancti Honorati, 9, éd. B. MUNKE, p. 64).*

133. *Qui cum ad litora dicte insule deuenisset, doctus a sancto Moyse calciamentis e pedibus resolutis cum tremore per sanctam insulam ambulabat. Qui cum multo maiora probate uirtutis merita sancte Lyrinensis congregationis, quam audierat, per euidenciam agnouisset, totam insulam Lyrinensem benedixit et in ea sancti Petri ecclesiam consecrauit et sanctos Caprasium et Venancium canonizauit et monasticum ordinem sub professione regule sancti benedicti statuit in eadem, in presbiterum et pastorem ibidem ordinans et preficiens Honoratum, Lyrinense monasterium sub speciali protectione beati Petri, apostolorum principis, et Romane ecclesie titulando. Indulgens uere penitentibus et confessis, qui ob reuerenciam Dei et beati Petri apostoli deuote ipsam insulam uisitauerint a uigilia ascensionis Domini usque in crastinum pentecostes, plene et perfecte illam indulgenciam et peccato-*

Comme l'a bien montré Eliana Magnani, qui relève que près de la moitié des miracles rapportés dans la Vie bénéficient à des fidèles visitant l'île, la composition de cette Vie d'Honorat n'est pas étrangère à une volonté de développer le pèlerinage sur l'île, ainsi que paraît le confirmer une série de bulles d'indulgences accordées par le pape Innocent IV, à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, aux fidèles « pénitents et confessés » qui visiteraient Lérins<sup>134</sup>. Si le voyage vers Lérins avait une telle valeur, semblable, selon l'hagiographe, à celle du pèlerinage à Jérusalem, c'est bien qu'il s'agissait d'une « île sainte » et même d'une île « consacrée » : en effet, le sol de l'île avait été marqué par plusieurs bénédictions successives. L'hagiographe explique tout d'abord qu'à l'arrivée d'Honorat, « Dieu a béni l'île de Lérins ». Pour mettre en fuite les serpents qui peuplaient l'île et cernaient de toutes parts l'homme de Dieu, celui-ci l'avait bénie à son tour, rituellement, en faisant un signe de croix ; puis, il y avait bâti une église en l'honneur de saint Pierre, que « Dieu a établi comme protecteur de cette île et de ses habitants »<sup>135</sup>. La dernière bénédiction est celle que réalisa le pape Eugène, venu en personne sur l'île.

En mettant en scène cette bénédiction pontificale, l'auteur de la Vie d'Honorat s'appuie sur les grands textes de la tradition lérinienne, en particulier le traité d'Eucher « Sur l'éloge du désert » qui avait mis en exergue le passage de l'Exode relatant le déchaussement de Moïse au Buisson ardent<sup>136</sup>. C'est en suivant l'enseignement

---

*rum remissionem concessit, que per sedem apostolicam uisitantibus Jerosolimam est concessa (Vita sancti Honorati, 9, éd. B. MUNKE, p. 64).*

134. E. MAGNANI, « Lérins dans la Provence angevine (XIII<sup>e</sup> – milieu XV<sup>e</sup> siècle) », dans *Histoire de l'abbaye de Lérins*, Abbaye de Bellefontaine, 2005, p. 239-243 ; EADEM, « Parenté et fraternité monastique dans les miracles posthumes de saint Honorat (*Vita sancti Honorati*, BHL 3976, fin XIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Famille et parenté dans la vie religieuse du Midi (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, (*Cahiers de Fanjeaux*, 43), Toulouse, 2008, p. 65-78. Sur le pèlerinage à Lérins, voir désormais la contribution de G. BUTAUD dans ce volume (chap. XX).
135. Lorsqu'il débarque sur l'île, Honorat est donc littéralement entouré par les serpents : [...] *irruentes undique serpentes cum tumultu horribili circuierunt circiter uirum Dei. [...] expauit [...] respiciens circumcirca [...].* Il est alors averti par une vision : *In tuo aduentu benedixit Deus insulam Lyrinensem. Serastes igitur et serpentes, quos uereris, occides et superabis signaculo sancte crucis. Cum uero hanc insulam mundaueris a serpentibus et spurciciis eorundem, ad honorem sancti petri in ea ecclesiam fabricabis, qui pro te et tuis sociis Deum assidue deprecatur, quem Deus huius insule et habitantium in ea constituit protectorem.* Honorat s'exécute : [...] *signo crucis uniuersos serpentes et serastes occidit.* Il prie ensuite Dieu afin que l'île soit débarrassée des cadavres des serpents. Une onde recouvre alors l'île, tandis qu'Honorat se réfugie sur un palmier (*arborem palmarum que in medio insule persistebat*). L'île purifiée, Honorat descend de son arbre et se met à parcourir l'île : *per litora ambulabat (Vita sancti Honorati, 9, éd. B. MUNKE, p. 60-61).*
136. De manière générale, on peut relever de nombreuses thématiques communes aux récits antiques et à cette « réécriture » que constitue la Vie d'Honorat de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, selon Eucher, trois sortes d'êtres invisibles fréquentent le désert : le diable (qui rôde mais ne peut y pénétrer), le chœur des anges (qui descendent dans la solitude par l'échelle de Jacob, selon Gn 28, 12) et le Christ. Dans le panégyrique composé par Hilaire, le diable a pris la forme de ces « animaux venimeux » (*uenenata animalia*) et de ces « serpents » (*serpentes*) que chasse Honorat en établissant son *monasterium*, selon le modèle que proposait déjà la Vie d'Antoine composée par l'évêque Athanase d'Alexandrie vers 357 (et traduite du grec en latin vers 370-374) : en quête de solitude, Antoine s'était installé, « de l'autre côté du fleuve », dans un fortin abandonné où pullulaient les « animaux venimeux ». Dans

de « saint Moïse » que le pape Eugène s'était, en effet, déchaussé. Mais alors qu'un tel déchaussement avait surtout fait l'objet, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, d'une lecture allégorique ou typologique, il servit en quelque sorte de modèle ou prototype, dans la nouvelle Vie d'Honorat, à une pratique rituelle : un tour de l'île sainte réalisé, pieds nus, par le souverain pontife. Loin de renvoyer au processus de conversion, au baptême, à la libération des soucis mondains, au passage de l'Ancien au Nouveau Testament ou encore à la personne même du Christ<sup>137</sup>, le déchaussement en un *locus sanctus* renvoyait désormais à une déambulation ritualisée, effectuée dans un espace particulier. La *terra sancta* n'était plus seulement manifestée par la présence sanctifiante de Dieu ; elle devait être marquée par un rite.

Le parcours du pape Eugène n'est pas sans rappeler les déplacements opérés par les ermites fondateurs d'établissements insulaires, au moment de l'appropriation / purification de leur île. Bien que distincte de la *consécration* de l'église Saint-Pierre, la *bénédictio* de l'ensemble de l'île rapportée dans la Vie d'Honorat met en œuvre une déambulation rituelle qui s'apparente aussi aux multiples processions effectuées *in circuitu* au moment de la dédicace des églises : elle atteste en somme une volonté de *sacraliser* l'espace insulaire. Cette bénédiction / consécration de l'île par le pape renvoyait enfin à la pratique des voyages et tournées de consécration entrepris de manière fréquente par les souverains pontifes à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, dans le contexte de la réforme de l'Église, afin de manifester la présence et de renforcer le pouvoir du pape en certains hauts lieux de la chrétienté<sup>138</sup>. Le patronage spécial de saint Pierre, revendiqué dans la nouvelle Vie d'Honorat, s'accorde parfaitement avec cette image d'une papauté forte, entretenant une relation privilégiée avec certains grands monastères. Lérins revendiquait

---

l'île d'Hilaire comme dans le désert d'Eucher, diable et animaux diaboliques sont repoussés par la présence de chœurs angéliques : les ascètes installés par Honorat qui s'adonnent, selon Hilaire, à des *officia angelica*. Dans la Vie d'Honorat de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, les trois types de visiteurs du désert d'Eucher sont bien évoqués : les serpents diaboliques qui rôdent et entourent l'homme de Dieu jusqu'à ce qu'un geste de bénédiction les chasse de l'île, les anges que représentent les moines, et enfin la figure du Christ, auquel renvoie la triple bénédiction, et que représentent en quelque sorte successivement Dieu, Honorat et le pape Eugène, tous assimilés au Christ, comme l'étaient les « consécrateurs ». Par ailleurs, il faut noter que la tradition manuscrite du traité *De laude eremi* d'Eucher atteste une importante diffusion aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

137. Pour Eucher, l'ordre donné à Moïse de dénouer ses chaussures signifie qu'« il faut se délier des anciennes attaches et des soucis de la vie, pour avancer, en évitant de souiller ce lieu » (Eucher, *De laude eremi* 7, éd. p. 51). Cassien interprète l'épisode de manière similaire, mais donne aussi une explication au sens littéral, renvoyant à la pratique des moines orientaux d'ôter leurs sandales avant la célébration eucharistique (il ne s'attarde cependant pas sur la question de la sainteté du lieu) (Cassien, *Inst.* 1, 9). Les interprétations les plus courantes renvoyaient à l'exégèse allégorico-morale et surtout typologique : M. DULAËY, « Les sandales de Moïse », dans L. HOLTZ et J.-Cl. FREDOUILLE (éd.), *De Tertullien aux mozarabes. Mélanges offerts à Jacques Fontaine*, t. 1 (*Antiquité tardive et christianisme ancien*), Paris, 1992, p. 99-106.
138. Cf. E. ZADORA-RIO, « Lieux d'inhumation et espaces consacrés. Le voyage du pape Urbain II en France (août 1095-août 1096) », dans A. VAUCHEZ, dir., *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, historiques et monographiques*, Rome, 2000, p. 197-213 ; D. IOGNAPRAT, *La Maison Dieu*, cit. n. 14, chap. VII, p. 363-398.

donc une place aux premiers rangs de ces monastères. Rappelons à ce propos que le petit dossier d'actes pontificaux prestigieux rassemblés dans les derniers folios du cartulaire confectionné par les moines de Lérins dans les années 1150-1160 s'ouvre par une notice qui rappelle l'un des tout premiers voyages pontificaux emblématiques: celui d'Étienne II en Gaule en 752. Ce voyage ne fut pas marqué par de grandes cérémonies de consécration – le rituel de consécration des lieux de culte ne se développant du reste que dans les décennies suivantes: le pape s'était rendu en Gaule pour y rencontrer, à Quierzy, le roi des Francs, Pépin le Bref. L'abbé Éleuthère de Lérins avait alors rejoint Quierzy et obtenu de Pépin et d'Étienne le cinquième du « duché de Provence ». Ainsi Lérins, « premier monastère de toutes les Gaules », s'était dès cette époque trouvé à l'avant-garde du monachisme occidental et liée de manière particulière à la papauté<sup>139</sup>.

### « *Insula sacra* »

Dans l'Antiquité et le haut Moyen Âge, ce fut donc par la valorisation du désert comme Temple de Dieu que les Lériniens avaient exalté leur lieu insulaire et en étaient venus à le qualifier d'« île sainte ». Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, on constate un processus bien différent: l'île est désormais célébrée parce qu'il s'agit d'un lieu « consacré par le sang des martyrs », notamment Aygulf et Porcaire, ainsi qu'un lieu rituellement consacré par la papauté. Cette sacralisation de l'île monastique fit de Lérins une île non plus « sainte », mais « sacrée ».

L'expression d'*insula sacra* ne s'impose en réalité qu'entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, si l'on en juge par son apparition, puis son usage habituel sous la plume des notaires<sup>140</sup>. Le qualificatif « sacré » avait auparavant concerné les églises de l'île, non l'île elle-même: quelques chartes mentionnent, en effet, à propos de l'église double Saint-Honorat et Sainte-Marie, les « sacro-saintes églises ». Dans le cartulaire, l'expression « île sacrée » ne se rencontre que dans deux actes... transcrits sur un double feuillet rajouté au cartulaire après 1430<sup>141</sup>. L'expression se trouve également dans le titre du panégyrique de l'île du début du XII<sup>e</sup> siècle que l'on a évoqué plus haut, mais ce titre figure dans une rubrique ajoutée sur le parchemin au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>142</sup>.

La première attestation d'*insula sacra* (1390) précède de deux ans le retour sur l'île des reliques d'Honorat. Dans les décennies qui ont suivi, Geoffroi de Montchoisi, élu abbé en 1420 grâce à l'appui du pape Martin V et des Angevins,

139. Sur cet acte, voir la contribution de D. MÉHU dans ce volume (chap. XVII).

140. Voir le chap. XX de ce volume, Annexe 2.

141. Au fol. 152r°, dans un acte daté de 1430 et donc transcrit après cette date (CL n° 320, p. 329) : [...] *pater dominus abbas ac religiosi uiri conuentus monasterii sancti Honorati sacre insule Lirinensis* [...]. Et au folio suivant (152v°), dans un acte de 1254, transcrit à la même époque que le précédent: [...] *a monasterio sancti Honorati sacre insule Lirinensis dependenti* [...] (CL n° 321, p. 332).

142. La rubrique est la suivante: *Exemptio huius sacre insule et monasterii a quocumque terreno imperio*.

s'efforça de relancer à son tour le pèlerinage sur l'île, en faisant confirmer par le pape les indulgences accordées aux pèlerins et en assurant la promotion de ce pèlerinage<sup>143</sup>. Sans doute est-ce à ce moment que furent réunies et recomposées, peut-être par Geoffroi de Montchoisi lui-même, les différentes pièces d'un dossier relatif à saint Honorat et à l'« île sacrée » de Lérins, qui est aujourd'hui attesté dans un manuscrit conservé à Stresa<sup>144</sup>. Comme le montre Cécile Caby dans ce volume, le compilateur de ce manuscrit s'efforce d'accroître, au sein de la Vie légendaire d'Honorat, la place accordée à l'île de Lérins, en insérant notamment dans la trame hagiographique des extraits de grands écrits lériniens vantant le monastère insulaire (sous deux rubriques *Testimonia sanctorum Hylarii et Eucherii de insula Lirinensi* et *Testimonia sanctorum Cesarii et Maximi de insula Lirinensi* qui viennent couper le récit), et en forçant parfois la lettre des textes anciens, ainsi que nous l'avons vu pour le passage où Eucher vante « sa Lérins » et non « son île de Lérins »<sup>145</sup>. Le compilateur de ce manuscrit des premières décennies du XV<sup>e</sup> siècle transcrit également plusieurs bulles pontificales permettant d'asseoir l'image d'une île « sacrée » et protégée par la papauté. Au sein d'un dossier de « privilèges concédés par le bienheureux pape Grégoire au monastère de Lérins », il insère le petit panégyrique du début du XII<sup>e</sup> siècle célébrant la « consécration » de l'île par le sang des martyrs<sup>146</sup>. On peut donc penser que l'attribution de ce texte à Grégoire le Grand, dans le cartulaire, au XV<sup>e</sup> siècle, participe à la même campagne d'écriture que le manuscrit de Stresa. Le volume réalisé sous Geoffroi de Montchoisi se clôt en outre sur une « recommandation générale de l'île sacrée de Lérins » : *generalis commendacio sacre insule Lirinensis*.

Ce dernier texte vante d'abord l'« habitation sacrée de ce lieu », qui est dit « consacré par le sang de tant de martyrs ». Après avoir comparé à la « cité de Jérusalem » cette île « utile à ceux qui naviguent aux alentours et aux pèlerins », il évoque la concession, pour ces derniers, des mêmes indulgences que celles dont bénéficie la « terre de Jérusalem ». Sont ensuite rapportées, à propos de ce lieu exceptionnel, les paroles du patriarche Jacob, au réveil d'un songe au cours duquel il avait vu des anges descendre du ciel, par une échelle, jusqu'à la pierre où il avait posé la tête pour dormir : « Dieu est présent en ce lieu. Vraiment, il n'y a ici rien d'autre que la maison de Dieu et la porte du ciel » (Genèse 28, 10-22). Comme le patriarche, en prononçant ces mots, avait oint la pierre sur laquelle il s'était reposé, les clercs du Moyen Âge virent dans cet épisode biblique une préfiguration du rite chrétien de consécration des autels et des églises. La référence au geste d'onction de Jacob, à la « maison de Dieu » et à la « porte du ciel » fut dès lors un passage obligé de la liturgie de consécration des lieux de culte. Insérées

143. Voir le chap. XVII de ce volume.

144. Stresa, Biblioteca Rosminiana, ms. 4.

145. Voir ci-dessus, n. 119.

146. Voir la contribution de C. CABY dans ce volume (chap. XXI), notamment l'Annexe 2, qui présente toutes les pièces du ms. de Stresa.

dans la *commendacio*, ces paroles contribuaient donc à sacraliser l'île de Lérins. Le texte reproduit ensuite les propos de Césaire d'Arles sur la *felix et beata insula*, puis appelle les moines à se montrer dignes d'un tel lieu<sup>147</sup>.

Exaltant l'île « sacrée » de Lérins, le manuscrit de Stresa en donne également la première image (fig. 1) : le cœur d'une île verdoyante, aux allures paradisiaques, bordée par les flots, y est illuminé par les rayons d'or qui émanent d'une colombe auréolée surgissant des cieux. Sous les rayons apparaissent distinctement les églises (ou l'église double) Saint-Honorat et Sainte-Marie, le carré claustral, une portion du mur d'enceinte, auquel se trouve accolé un petit bâtiment, sans doute la chapelle Saint-Porcaire, tandis qu'à l'avant-plan, sur la droite de l'image, se dresse, imposante, la tour fortifiée. Tout en évoquant donc les bâtiments « réels » de l'ensemble claustral, la miniature du manuscrit de Stresa, structurée selon le

147. *GENERALIS COMMANDACIO SACRE INSULE LIRINENSIS. Quanta itaque putatis dignam reuerencia sacram loci illius habitationem, tot martirum sanguine consecratam, tot clarissimorum pontificum quos enutriuit fecunditate letantem, tot sanctorum confessorum orationibus dedicatam, tantis priuilegiis decoratam (decoratem, sic), tam grandium indulgenciarum collatione pollentem, tantis miraculis illustratam, tot animarum lucro locupletem, tot nauigantibus circummorantibus atque peregrinantibus et peregrinis utilem, tot sanctorum scripturis commendatam et testimoniis comprobata? Nam propter trinam cunctarum sancte illius terre Iherosolimitane indulgenciarum concessionem, insulam illam reperimus trina uice ipsi ciuitati Iherusalem equiparatam. Unde recte cum psalmista, dicamus de ea: Quia gloriosa dicta sunt de te, ciuitas Dei, in qua tot fuerunt non utique hospites et aduene, sed ciues sanctorum et domestici Dei. Re uera ut Iacob patriarche uerbis utamur: Dominus est in loco isto. Vere non est ibi aliud nisi domus Dei et porta celi. Propterea domum illam decet sanctitudo in longitudinem dierum. Beati igitur qui habitant in illa domo tua, Domine: in secula seculorum laudabunt te. Replebuntur in bonis domus tue: quia hic est templum sanctum tuum mirabile in equitate. O Domine uirtutum, certe in te confide, quia qui ibi ambulauerint in innocenciam, qui pura steterunt intencione, inebriantur ab ubertate domus tue et torrente uoluntatis tue potabis eos, quoniam ut beatus testatur Cesarius, quoscumque felix et beata insula illa susceperit, caritatis pennis ad excelsa uirtutum culmina Christo sublimare consueuit. Nec etiam uacare credimus a misterio: quod in pluribus sanctorum scripturis hanc insulam legimus paradiso terrestri (sic) comparatam. Hoc quare? Nam sicut in illa paradisi uoluptatis mansione, peccantes homines statim amissa originali iusticia leguntur expulsi, sic in hoc sacro et Deo dicato loco neminem credimus perseuerare posse qui non fuerit uite predestinatus eterne. Venit enim pes superbie, et quorum cor non est rectum coram Domino manus mouet peccatoris. De quibus sanctus protestatur propheta: Quia ibi ceciderunt qui operantur iniquitatem, expulsi sunt, nec potuerunt stare. Et quemadmodum ut cernitur limpida maris unda mortua corpora non sustinet, sed confestim ad littus (sic) proicit; uiuencia autem reptilia animaliaque pusilla cum magnis intra uiscera sua retinet, fouet et nutrit, ita mansio illa circumfluentis maris trahens quodammodo naturam, mortuos Deo pro(p)ter culpam reicit: ac uolentes pie uiuere in Christo tamquam filios suos legitimos (sic) amplectitur et alit. Unde quidam sanctorum patrum dixisse legitur: Si quis manserit in loco aliquo et non fecerit fructum loci illius, locus expellit eum. Cui satis congruit sententia Saluatoris qua dicit: Seruus non manet in domo in eternum; filius autem manet in eternum. Itaque fratres dilectissimi, qui locum illum expetere meruistis, iuxta illius sepe nominati eximii doctoris beati Cesarii consilium: cursum uestrum stabilitate et perseuerancia commendare debetis, in loco uocationis uestre persistendo, et perficiendo. Quia non qui ceperit, sed qui perseuerauerit usque in finem, hic saluus erit. Ideoque, quantum poteritis, stabiles sitis in hoc tranquillissimo sinu. Nam quamuis negligens, quamuis tepidus quis fuerit, inuacum non currit. Qui ad palmam consummacionis perseuerando peruenerit, adiuuante Domino nostro Ihesu Christo. Qui cum eterno patre in unitate sancti spiritus uiuit et regnat Deus. Per infinita secula seculorum. Amen. (Stresa, Biblioteca Rosminiana, ms. 4, fol. 109ra-110va).*

motif de la Pentecôte, paraît faire écho à un texte fondateur du monachisme occidental. Dans un récit célèbre, amplement diffusé au Moyen Âge<sup>148</sup>, Grégoire le Grand avait, en effet, rapporté la vision qu'avait eue saint Benoît, depuis son logis situé dans une tour, de l'ensemble des bâtiments conventuels de son monastère :

«Le vénérable Benoît prit place dans la partie supérieure de sa tour (*in cuius turris superioribus*) et le diacre Servandus dans la partie inférieure. Un escalier montait et assurait une liaison continue entre le bas et le haut de la tour. Devant la tour (*ante eandem turrem*) était un large bâtiment (*habitaculum*) où les disciples de l'un et de l'autre prenaient leur repos. L'homme du Seigneur Benoît, tandis que les frères reposaient encore, avait devancé le temps de la prière, debout pour ses vigiles nocturnes. Il se tenait à la fenêtre, priant le Seigneur tout-puissant. Tout à coup, au cours de la nuit, il vit une lumière épandue d'en haut (*fusam lucem desuper*) refouler les ténèbres de la nuit. Elle éclairait d'une telle splendeur (*tantoque splendore clarescere*) qu'elle surpassait la lumière du jour, elle qui cependant rayonnait entre les ténèbres. Une chose très merveilleuse suivit dans cette contemplation (*in hac speculatione*), car, comme il l'a raconté par la suite, le monde entier (*omnis mundus*), comme ramassé sous un seul rayon de soleil (*uelut sub uno solis radio collectus*), fut amené à ses yeux» (*Dial. II, 35, 10-26*).

On peut saisir dans l'image du manuscrit de Stresa un certain nombre de réminiscences de ce récit que la plupart des moines de Lérins des environs de 1430 devaient connaître. L'idée qui le sous-tend s'adaptait en tout cas parfaitement à l'île-Église-monde de Lérins, contemplée depuis le haut d'une tour caractéristique du paysage monumental de l'île Saint-Honorat à la fin du Moyen Âge.

Un siècle plus tard, alors que le recueil de textes rassemblés et réélaborés sous l'abbatit de Geoffroi de Montchoisi, peut-être par l'abbé lui-même, était donné à l'impression (à Venise en 1501, puis à Paris en 1511), Lérins, désormais placée sous le gouvernement de l'abbé commendataire Augustin Grimaldi, est réfor-

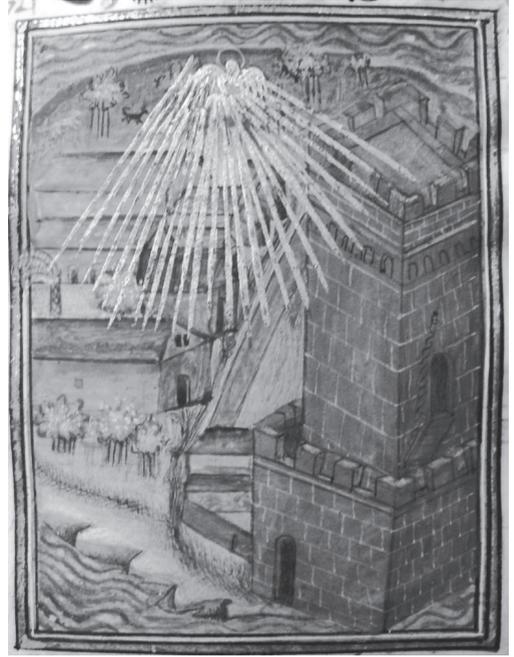


Fig. 1 – Stresa, Ros. 4, f° 65ra, détail.

148. Ce récit sert notamment de support à la méditation monastique, comme le souligne M. CARRUTHERS, *Machina memorialis. Méditation, rhétorique et fabrication des images au Moyen Âge*, trad. franç., Paris, 2002, p. 245-246.

mée et affiliée à la Congrégation de Sainte-Justine de Padoue (devenue ensuite *Congregazione cassinese*), à laquelle se rattachaient alors de très nombreux monastères bénédictins d'Italie. Des religieux du monastère de San Benedetto de Polirone, près de Mantoue, appartenant à cette Congrégation, sont envoyés dans l'île Saint-Honorat. Parmi eux, deux intellectuels humanistes, Gregorio Cortese et Denis Faucher, qui allaient se succéder comme abbés de Lérins et transformèrent le monastère insulaire en un centre culturel actif<sup>149</sup>. Lors de leur séjour sur l'île, l'un et l'autre se lancent dans la composition de nouveaux panégyriques à la gloire d'Honorat et de l'île de Lérins. Un poème de Cortese évoque notamment «Lérins, petite par son étendue, mais bienheureuse par ses mérites : cinq cents martyrs l'ont rituellement consacrée au Paraclét, au Fils et au Père, par leur sang rouge.»<sup>150</sup> Denis Faucher, qui prépara une édition du traité d'Eucher «Sur l'éloge du désert»<sup>151</sup>, est l'auteur d'une *Ecloga de laudibus insulae Lirinensis*<sup>152</sup>, ainsi que d'un autre poème de louanges qui fait de la «petite île» (*insula parua*) un lieu sacré (*sacra Lerina*, écrit-il), vantant sa «terre dédiée à Dieu par le sang des martyrs morts pour le Christ»<sup>153</sup>. Plusieurs manuscrits du XVI<sup>e</sup> siècle, datant vraisemblablement de l'abbatit de Denis Faucher, recueillent ces éloges à la gloire de

149. Gregorio Cortese est né à Modène (ou à Venise) entre 1480 et 1483. En 1507-1508, il abandonne une brillante carrière ecclésiastique pour se faire moine et entre au monastère de San Benedetto de Polirone. Il y fait la connaissance de Denis Faucher, né en 1486-1487. À la suite de l'union de Lérins à la Congrégation de Sainte-Justine de Padoue, en janvier 1515, l'abbé commendataire Augustin Grimaldi demande que soient envoyés dans l'île de Lérins des moines de San Benedetto. Plusieurs, dont Gregorio Cortese et Denis Faucher, y arrivent le 2 juillet 1516. Cortese devient abbé en 1525 dans un contexte troublé. Il gouverne ensuite plusieurs autres maisons, avant de devenir en 1538 abbé de San Benedetto Polirone. Ses œuvres sont publiées en deux tomes à Padoue en 1774. Parmi plusieurs poèmes en latin : *De laudibus Lerinae, Ad diuum Honoratum, De sancto Honorato*. Cf. G. FRAGNITO, «Cortese, Gregorio», dans *DBI*, 29, Rome, 1983, p. 733-740 ; F. C. CESAREO, *Humanism and catholic Reform. The Life and Work of Gregorio Cortese (1483-1548)*, New York - Bern - Francfort - Paris, 1990.

150. Gregorio Cortese, *De laudibus Lerinae insulae*, éd. Barralis, p. 18-19.

151. Le *De laude eremi*, qui était considéré comme perdu, fut, en effet, retrouvé par l'abbé de Lérins, Denis Faucher, et imprimé en 1578 avec la Vie d'Honorat : *D. Hilarii Arelatensis Episcopi de S. Honorato oratio funebris et D. Eucherii Lugdunensis Episcopi De Laudibus eremi*. Nunc primum e Lerinensi bibliotheca producti, Parisiis, apud Aegidium Gorbinum, 1578. L'édition est due à Gilbertus Genebrardus, qui s'en chargea après la mort de Faucher. Gilbert Genebrard dédie l'ouvrage au nouvel abbé de Lérins (*coenobiarchae sancti Honorati Lerinensis D. Francisco de Balleris*). Une seconde préface précède le *De laude*, dans laquelle Faucher, qui se dit *monachus Lerinensis*, raconte comment, après l'avoir longtemps cherché, il a retrouvé le manuscrit, en très mauvais état. Dans sa préface, Genebrard fait un éloge du monastère. Sous la direction du nouvel abbé, *uirtus, pietas et litterae suum retineant domicilium*. Cf. S. PRICOCO, «Eucherio di Lione: un padre della Chiesa tra Erasmo e Tillemont» [1982], repris dans IDEM, *Monachi Filosofi e Santi. Saggi di storia della cultura tar-doantica*, Soveria Mannelli - Messina, 1992, p. 85-115, ici p. 103-104 ; ID., «Le edizioni del *De Contemptu mundi* di Eucherio di Lione fra XV e XVI secolo», dans *I Padri sotto il torchio. Le edizioni dell'Antichità cristiana nei secoli XV-XVI*, éd. M. CORTESI, Florence, 2002, p. 53-65, ici p. 56.

152. Denis Faucher, *Ecloga de Laudibus Lerinae insulae* (sous forme d'un dialogue entre Candidus et Faustus), éd. Barralis, p. 19-26.

153. Notamment : *Pulchraque martyribus pro Christo funera passis / Sanguine purpureo terra dicata Deo est* (Denis Faucher, *De laudibus Lerinae insulae*, éd. Barralis, p. 26-27).

l'île de Lérins, en leur associant généralement le traité d'Eucher, le panégyrique d'Honorat par Hilaire et quelques textes hagiographiques célébrant les saints lériniens tels que Porcaire et Aygulf<sup>154</sup>. À la fin du siècle, un recueil de louanges à la gloire de l'« île sacrée de Lérins » est encore imprimé<sup>155</sup>.

Toute cette production aboutit, en 1613, à la publication de l'ouvrage de Barralis, dont le titre indique bien qu'il traite des « saints », des « hommes illustres » et des « abbés » de l'« île sacrée de Lérins » : *Chronologia sanctorum et aliorum uirorum illustrium ac abbatum sacrae insulae Lerinensis*<sup>156</sup>. Le frontispice de l'ouvrage présente un Honorat revêtu de ses ornements épiscopaux, trônant au milieu de son île, les pieds posés sur un serpent-dragon. Sur les côtés se trouvent les deux martyrs Aygulf et Porcaire, l'un et l'autre tonsurés, en habit monastique, tenant palme et crosse abbatiale (fig. 2). Le livre s'ouvre sur les quatre pages d'une « description de la situation et de la position de l'île sacrée de Lérins »<sup>157</sup>, où il est notamment question de la « très heureuse île de Lérins » (*de foelicissima insula Lerinensi*), de « notre très antique désert marin de Lérins » (*nostra marina Lerinensis heremus necdum antiquissima*), de « cette sacro-sainte île de Lérins » (*haec sacrosancta insula Lerinensis*). Barralis y reprend les images de l'île verdoyante – et odoriférante : « Notre île heureuse », « bien aérée et salubre », est « environnée d'une mer riche en poissons », « couverte d'arbres, d'arbustes et de toutes sortes de plantes naissant spontanément ». Sur le pourtour de l'île, explique-t-il, des chemins conduisent les pèlerins venus visiter les oratoires. En évoquant chemins et oratoires, Barralis mentionne les sept chapelles de l'île, en donnant leur titulature : la Trinité, Saint-Cyprien-et-sainte-Justine, Saint-Michel, Saint-Sauveur, Saint-Caprais, Saint-Pierre, Saint-Porcaire. Si l'on repère dès la fin du Moyen Âge, en particulier dans les documents notariés, nombre des lieux de culte de l'île<sup>158</sup>, l'énumération de Barralis paraît être la première attestation de l'ensemble des chapelles telles que nous les connaissons, avec leur titulature actuelle. Cette énumération suit l'ordre de succession des oratoires lorsque l'on fait le tour de l'île en partant de la Trinité. Pour clore ce premier chapitre, le moine érudit relève tous les termes et qualificatifs sous lesquels l'île peut être désignée. À la suite, il reproduit l'éloge d'Isidore de Crémone (*Insula laudanda est...*), qui affirme notamment que « la surface » de l'île est « verdoyante en tout temps » et que « les fleurs y sont éternelles ». Sur la même page que le poème d'Isidore de Crémone, une vignette représente une vue de l'île, avec cette légende : *Haec est*

154. Ces manuscrits seront présentés et étudiés dans un prochain volume, actuellement en cours de réalisation, plus spécifiquement consacré au culte des saints et aux traditions hagiographiques de Lérins.

155. Gregorio Cortese, *De situ et laudibus sacrae insulae Lirinae*, Parisiis 1597.

156. *Chronologia sanctorum et aliorum uirorum illustrium ac abbatum sacrae insulae Lerinensis, a domno Vincentio Barrali Salerno monacho Lerinense in unum compilata*, Lugduni, sumptibus Petri Rigaud, 1613.

157. *Descriptio situs et positionis sacrae insulae Lirinensis, eiusdemque deuoti coenobii in patria Prouincia Galliae Narbonensis*.

158. Voir le chap. XX de ce volume, Annexe 1.

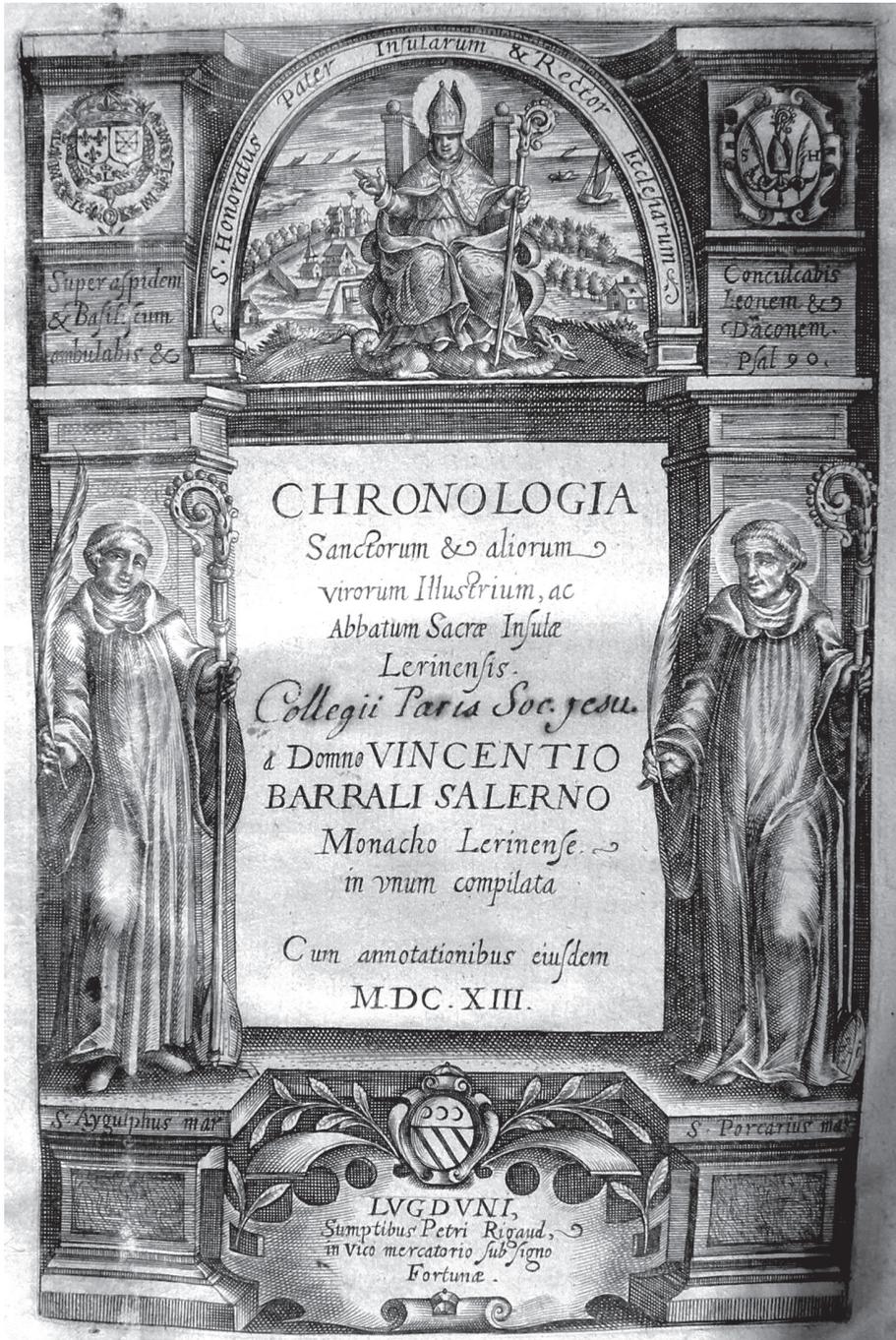


Fig. 2 – Frontispice de la Chronologia de V. Barralis, 1613.



Fig. 3 – Gravure publiée au début de la *Chronologia* de V. Barralis, 1613.

*uera effigies sacrae Lerinensis insulae* (fig. 3). L'effigie fait de l'île une sainte personne et lui donne une dimension quasiment christique. Dans sa *Chronologia*, Barralis édite tous les textes alors disponibles, hagiographiques et autres, relatifs à Lérins, ses monuments et ses saints, ainsi qu'avaient commencé à le faire, plus modestement, Geoffroi de Montchoisi, Gregorio Cortese et Denis Faucher. Ses transcriptions de textes anciens sont généralement fidèles, à un détail près semblant-il : lorsqu'il rencontre le mot *insula*, Barralis lui adjoint le qualificatif *sacra*<sup>159</sup>.

159. Voir sur ce point la remarque de S. GIOANNI, dans ce volume (chap. VI), qui relève, dans l'édition de la *Vita Virgiliti*, attestée par ailleurs dans un ms. des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, la transformation de *insula sancti monasterii* en *insula sacra*.